

Rapport de la

NEUVIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'AFRIQUE

Freetown, Sierra Leone, 2-12 novembre 1976



ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

ÉTATS MEMBRES DE LA FAO APPARTENANT A LA RÉGION AFRIQUE
(au 12 novembre 1976)

Algérie	Gambie	Mali	Sierra Leone
Bénin	Ghana	Mauritanie	Soudan
Botswana	Guinée	Maurice	Souaziland
Burundi	Guinée-Bissau	Maroc	Tanzanie
Cameroun	Haute-Volta	Niger	Tchad
Cap-Vert	Kenya	Nigeria	Togo
Congo	Lesotho	Ouganda	Tunisie
Côte-d'Ivoire	Libéria	République centrafricaine	Zaire
Ethiopie	Madagascar	Rwanda	Zambie
Gabon	Malawi	Sénégal	

Date et lieu des Conférences régionales de la FAO pour l'Afrique

Première	—	Lagos, Nigeria, 3-12 novembre 1960
Deuxième	—	Tunis, Tunisie, 1-10 novembre 1962
Troisième	—	Addis-Abéba, Ethiopie, 3-15 septembre 1964
Quatrième	—	Abidjan, Côte-d'Ivoire, 9-19 novembre 1966
Cinquième	—	Kampala, Ouganda, 18-29 novembre 1968
Sixième	—	Alger, Algérie, 17 septembre-3 octobre 1970
Septième	—	Libreville, Gabon, 14-30 septembre 1972
Huitième	—	Rose Hill, Maurice, 1-17 août 1974
Neuvième	—	Freetown, Sierra Leone, 2-12 novembre 1976

RAPPORT

de la

NEUVIEME CONFERENCE REGIONALE DE LA FAO POUR L'AFRIQUE

Freetown, Sierra Leone

2 - 12 novembre 1976

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE
Rome, 1976

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>
Résumé des recommandations	
<u>QUESTIONS PRELIMINAIRES</u>	
Organisation de la Conférence	1 - 2
Cérémonie d'inauguration	3 - 12
Election du Président et des Vice-Présidents	13 - 14
Adoption de l'ordre du jour	15
<u>RESUME DES DEBATS</u>	
<u>A. Situation et perspectives alimentaires et agricoles en Afrique et nouvelle orientation sur le plan des politiques</u>	
Allocution liminaire du Directeur général	16 - 29
Déclaration du Représentant du Secrétaire général administratif de l'Organisation de l'unité africaine	30 - 38
Discours du Directeur exécutif par intérim du Programme alimentaire mondial	39 - 45
Déclaration du Sous-Directeur général et Représentant régional par intérim pour l'Afrique	46 - 56
Résumé des exposés nationaux	57 - 70
<u>B. Secteurs importants pour le développement agricole de la région</u>	
<u>1. Activités dans le domaine de l'agriculture, situation actuelle et tendances</u>	
Exportation de produits dérivés des bois tropicaux	71 - 83
Développement des pêches continentales en Afrique - Perspectives	84 - 94
Amélioration de la production animale en Afrique	95 - 107
Orientation des politiques de commercialisation agricole dans la Région Afrique	108 - 117
<u>2. Orientation future des activités régionales concernant les principaux problèmes</u>	
Développement de l'agriculture en Afrique (eu égard en particulier à la production alimentaire)	118 - 125
Politiques d'investissement nécessaires à la production alimentaire en Afrique	126 - 133
Le Nouvel ordre économique international: incidences au niveau des politiques sur l'agriculture africaine	134 - 137

	<u>Paragrapbes</u>
3. <u>Programmes de la FAO dans la région</u>	
Orientation des activités futures de la FAO dans la région Afrique	138 - 139
Groupe consultatif de la recherche agronomique internationale (GCRAI) - Election de deux membres de la Région Afrique	140
Groupe consultatif de la production alimentaire et de l'investissement (GCPAI) - Election de deux membres de la Région Afrique	141
4. <u>Conclusion</u>	
La Déclaration de Freetown	142
Examen et adoption du rapport	143
Date et lieu de la dixième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique	144 - 145
Clôture de la Conférence	146 - 150

ANNEXES

- A. Ordre du jour
- B. Liste des participants
- C. Liste des documents
- D. Bureaux des comités techniques

RESUME DES RECOMMANDATIONS

Point 10 EXPORTATIONS DE PRODUITS FORESTIERS TROPICAUX

A l'intention de la FAO

1. Encourager les investissements dans les industries forestières.(74)
2. Aider la Région à élaborer des programmes de formation et à mettre en place des moyens de formation pour les industries forestières.(74)
3. Etudier les possibilités d'intensifier le commerce intrarégional des bois et produits dérivés.(77)
4. Etudier les difficultés rencontrées par les pays de la Région qui sont importateurs nets de bois et de produits dérivés.(77)
5. Entreprendre les travaux préliminaires nécessaires à la normalisation de la nomenclature des bois africains.(79)

A l'intention des gouvernements

1. Renforcer le commerce intrarégional des bois et produits dérivés.(78)
2. Apporter un appui à l'Organisation des producteurs et exportateurs africains de bois.(78)

Point 11 PERSPECTIVES DU DEVELOPPEMENT DES PECHEES CONTINENTALES EN AFRIQUE

A l'intention de la FAO

1. Assurer la formation de la main-d'oeuvre dans le secteur des pêches par des séminaires et stages d'étude, aux niveaux national et régional.(85)
2. Entreprendre des recherches en coopération sur l'aquaculture, démontrer les techniques et l'économie de l'aquaculture et exécuter des études de faisabilité en vue de la réalisation de projets aquacoles.(86)
3. Organiser un groupe de travail sur les pêches dans les plaines inondables.(87)
4. Accélérer la mise en oeuvre des projets en cours de préparation ainsi que le recrutement des experts.(88)
5. Apporter une aide à la création de laboratoires régionaux chargés de surveiller la pollution.(89)
6. Fournir une assistance pour la mise en place de centres collectifs de pêche artisanale.(90)
7. Entreprendre des études régionales des échanges intrarégionaux de produits de la pêche.(91)

8. Etablir, pour les sessions futures, un document de base sur les pêches maritimes.(92)
9. Faciliter l'exécution du programme du CPCA.(94)

A l'intention des gouvernements

1. Coopérer pour l'exploitation des ressources et l'aménagement des stocks communs à deux ou plusieurs pays.(88)
2. Maintenir la qualité de l'eau indispensable au développement des pêches.(89)
3. Entreprendre un effort visant à encourager le développement rationnel de la pêche artisanale dans le cadre des structures sociales existantes.(90)
4. Collaborer à la promotion du commerce intrarégional des produits de la pêche.(91)

Point 12 AMELIORATION DE LA PRODUCTION ANIMALE EN AFRIQUE

A l'intention de la FAO

1. Apporter une aide au développement de la production du petit bétail et de la volaille.(95)
2. Fournir une assistance pour la lutte contre les maladies animales au niveau sous-régional.(96)
3. Faire un effort pour encourager la création de laboratoires de diagnostic et de production de vaccins, ainsi que le recrutement d'experts.(97)
4. Intensifier et étendre les recherches sur la lutte contre les tiques et les maladies qu'elles transmettent.(98)
5. Envisager l'implantation en Afrique d'une unité de coordination de la lutte contre la trypanosomiase animale africaine.(99)
6. Aider à la formation de personnel technique aux méthodes d'insémination artificielle.(101)
7. Concourir à l'étude et à l'établissement de programmes de commercialisation des animaux et des produits de l'élevage.(102)
8. Apporter une aide pour l'élaboration de plans et de projets en vue de la création de points d'eau.(103)
9. Reconsidérer la durée du séjour des experts.(104)
10. Contribuer à améliorer les statistiques de l'élevage.(105)
11. Envisager la remise en activité du Groupe d'experts de la lutte contre la péripneumonie bovine contagieuse.(106)
12. Fournir une assistance pour le développement de la production d'aliments appropriés pour le bétail.(107)

Point 13 ORIENTATION DES POLITIQUES DE COMMERCIALISATION AGRICOLE DANS LA REGION AFRIQUE

A l'attention de la FAO

1. Entreprendre des études sur les contraintes en matière d'infrastructure commerciale.(111)
2. Etudier la meilleure manière de mettre en oeuvre l'intervention de l'Etat dans le domaine de la commercialisation.(112)
3. Aider à former du personnel dans le domaine du relevé, de la prévision et de l'analyse des prix, ainsi que de l'étude des marchés et de la vulgarisation en matière de commercialisation.(113)
4. Créer des institutions de formation et de recherche en commercialisation, l'une dans la sous-région est et l'autre dans la sous-région ouest.(113)
5. Etudier la possibilité de créer un service d'information sur la commercialisation à l'échelle du continent dans la région Afrique.(114)
6. Entreprendre de nouvelles études sur les échanges de produits agricoles entre pays et à l'échelle de la sous-région, ainsi que sur la coopération en la matière.(114)
7. Intensifier la formation du personnel autochtone à tous les niveaux, notamment en ce qui concerne la gestion des activités agro-commerciales et des coopératives.(115)

A l'attention des gouvernements

1. Promouvoir le commerce des produits agricoles entre pays et à l'échelle de la sous-région, ainsi que l'étude des marchés et l'échange de renseignements sur les marchés.(115)

Point 14 DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE AFRICAINE (EU EGARD EN PARTICULIER A LA PRODUCTION ALIMENTAIRE)

A l'attention de la FAO

1. Fournir une assistance supplémentaire pour mettre en valeur les ressources hydriques et former du personnel aux techniques d'irrigation.(120)
2. Intensifier la recherche dans le domaine de la sélection des céréales.(121)
3. Contribuer à la mobilisation des ressources bilatérales et multilatérales nécessaires à la recherche entreprise dans le cadre des programmes régionaux et par les gouvernements nationaux.(122)
4. Aider à former des chercheurs et des vulgarisateurs de manière à faciliter l'adoption des innovations techniques.(122)
5. Elargir le Programme international d'approvisionnement en engrais.(123)

6. Aider à dresser l'inventaire des ressources naturelles.(124)
7. Contribuer à obtenir des capitaux du Fonds international de développement agricole et d'autres sources pour le développement de l'agriculture dans la région.(125)

A l'attention des gouvernements

1. Activer les plans et les stratégies en vue d'accroître, de toute urgence, la production alimentaire au cours de la décennie.(119)
2. Renforcer la coopération régionale dans le domaine du développement et du commerce agricole.(120)
3. Entreprendre l'inventaire des ressources naturelles.(124)
4. Donner la priorité au secteur agricole dans l'allocation des crédits budgétaires.(125)

Point 15 POLITIQUES D'INVESTISSEMENT NECESSAIRES A L'ACCROISSEMENT DE LA PRODUCTION ALIMENTAIRE EN AFRIQUE

A l'attention de la FAO

1. Entreprendre une étude des besoins d'investissement et des engagements jusqu'en 1985.(127)
2. Intensifier la formation du personnel local en matière d'analyse et de gestion des investissements.(130)

A l'attention des gouvernements

1. Tenir compte, lors de l'examen des investissements dans la production alimentaire, du financement des coûts sociaux généraux qui jouent le rôle de catalyseur dans l'accroissement de la production alimentaire.(132)
2. S'efforcer de mobiliser l'épargne intérieure ainsi que l'aide financière extérieure pour créer des institutions de crédit agricole.(133)

Point 16 LE NOUVEL ORDRE ECONOMIQUE INTERNATIONAL : INCIDENCES AU NIVEAU DES POLITIQUES SUR L'AGRICULTURE AFRICAINE

A l'attention de la FAO

1. Associer les Africains aux décisions au niveau le plus élevé dans les institutions internationales et plus particulièrement à la FAO et dans les institutions financières multilatérales.(135)
2. Renforcer et réorienter les relations de la FAO avec les organismes intergouvernementaux et notamment avec l'Organisation de l'unité africaine et la Commission économique pour l'Afrique.(136)
3. Soumettre à un examen critique l'adaptation aux conditions locales des techniques transférées dans le cadre d'opérations "tout compris".(137)

A l'attention des gouvernements

1. Renforcer la coopération dans le domaine du développement agro-industriel. (135)
2. Promouvoir l'indépendance collective. (135)

Point 17 ORIENTATION DES TRAVAUX FUTURS DE LA FAO DANS LA REGION

A l'attention de la FAO

1. Donner plus d'importance à la formation du personnel de vulgarisation dans le cadre du programme de formation envisagé et renforcer les sections de vulgarisation des écoles d'agriculture. (138)
2. Aider les Etats Membres à structurer leurs services de vulgarisation et d'information pour les mettre à disposition de tous les exploitants agricoles. (138)
3. Veiller à ce que les activités au titre des bourses et des programmes de formation aient lieu dans les établissements d'enseignement de la région, de façon que la formation soit mieux adaptée aux besoins des Etats Membres de la région. (138).
4. Donner plus de place aux cours pratiques dans le cadre de ces programmes de formation et encourager la coopération technique entre les pays de la région. (138)
5. Accorder la plus haute priorité à l'exécution effective des programmes dans le cadre des domaines retenus et faire rapport sur les programmes entrepris. (138)
6. Reconnaître l'importance du développement de l'élevage et lui accorder la priorité nécessaire en prêtant une attention particulière à la recherche appliquée. (138)

A l'attention des gouvernements

1. Affecter des ressources correspondant à l'importance du secteur agricole dans l'économie des pays de la région (139)
2. Appuyer l'action de la FAO dans le cadre des programmes nationaux régionaux visant à promouvoir le développement agricole en général et à encourager la coopération régionale. (139)
3. Dresser régulièrement l'inventaire de l'aide que la FAO leur accorde et indiquer avec quelle efficacité cette assistance a contribué à la solution des problèmes et à l'accroissement de la production agricole. (139)

RESOLUTION (Extrait de la Déclaration de Freetown)

“Nous Etats Membres

Demandons à la FAO, au CMA et à toutes les organisations internationales compétentes, en collaboration avec les Etats Membres de l'OUA et de la CEA, d'établir un Plan alimentaire régional dont la réalisation permettra à tous les Etats Membres de l'OUA de se suffire à eux-mêmes dans le domaine alimentaire dans un délai de dix ans et de soumettre ce plan à la prochaine Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique.”

QUESTIONS PRELIMINAIRES

Organisation de la Conférence

1. La neuvième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique s'est tenue dans les bâtiments du Parlement à Freetown (Sierra Leone) du 2 au 12 novembre 1976. La session plénière de la Conférence (8-12 novembre 1976) a été précédée par la réunion des Comités techniques I et II, qui ont siégé du 2 au 3 novembre et du 4 au 5 novembre, respectivement.

2. Ont participé à la Conférence les délégués de 32 Etats Membres de la Région; les observateurs d'Etats indépendants de la Région non membres de la FAO 1/ et d'Etats Membres extérieurs à la Région; les observateurs permanents du Saint-Siège; les représentants des Nations Unies et des institutions spécialisées; les observateurs d'organisations intergouvernementales et les représentants de Mouvements de libération. La liste complète des participants figure à l'Annexe B; l'Annexe C contient une liste complète des documents de la Conférence.

Cérémonie d'inauguration

3. Dans son discours d'ouverture, le Directeur général de la FAO, M. Edouard Saouma, a rendu hommage au Gouvernement de la République de la Sierra Leone pour son hospitalité et pour les dispositions prises en vue de la Conférence. Il a ensuite invité S.E. le Président Siaka Stevens à prendre la parole devant la neuvième Conférence régionale pour l'Afrique.

4. Dans son allocution liminaire, S.E. le Président a félicité M. Edouard Saouma pour son élection au poste de Directeur général de la FAO. Il a souhaité la bienvenue aux délégués et observateurs et a salué tout particulièrement les observateurs de l'Angola, des Comores, du Mozambique et de São Tomé-et-Principe, ainsi que les délégations des Mouvements africains de libération reconnus par l'Organisation de l'unité africaine.

5. Le Président a souligné l'importance de la Conférence régionale, dont les conclusions et recommandations fournissent à la FAO des orientations pour élaborer son Programme de travail et budget. Il a instamment demandé à la Conférence d'accorder une attention particulière au développement des forêts, des pêches et de l'élevage ainsi qu'à l'accroissement de la production alimentaire.

6. Il a fait observer que la FAO est une institution monolithique qui nécessite une certaine décentralisation pour réaliser ses objectifs. Il a noté avec satisfaction que le Directeur général prenait déjà des mesures en ce sens. Il s'est réjoui des économies résultant de la réduction de la documentation qui ont permis au Directeur général de créer un fonds destiné à fournir des capitaux d'amorçage.

7. En ce qui concerne les moyens techniques de production, il a noté avec satisfaction l'activité du Programme international d'approvisionnement en engrais et a demandé à la FAO d'étendre ce type d'intervention à d'autres facteurs de production dont l'achat pourrait faire l'objet de négociations. En dépit de tous les efforts déployés, il a déploré que la production alimentaire soit encore languissante et en retard sur l'accroissement de la population. Selon lui, cette situation est imputable à un appui financier insuffisant. Les perspectives d'un prompt rétablissement sont menacées par la montée des prix des importations et la diminution des recettes à l'exportation. L'amenuisement des ressources intérieures coïncide par conséquent à la stagnation du flux d'assistance au développement. L'instabilité monétaire a aggravé la crise économique et la combinaison de ces facteurs n'a fait qu'élargir ce fossé entre pays développés et pays en développement.

8. Souscrivant à la Déclaration de Manille et aux résultats de la CNUCED IV qui vient d'avoir lieu, le Président s'est félicité de l'idée émise concernant la négociation d'accords de produits et la création d'un fonds de stabilisation des exportations.

1/ Angola, Comores, Mozambique, São Tomé-et-Principe.

9. Il s'est réjoui de la contribution apportée par des organismes philanthropiques et des organisations intergouvernementales en vue d'améliorer les conditions de vie rurale en Sierra Leone. Pour résoudre le problème de développement rural, il a proposé la création d'une institution régionale pour le développement rural et il a instamment demandé à la Conférence d'étudier cette question.

10. Il s'est également prononcé en faveur d'un soutien matériel au Fonds international du développement agricole (FIDA) pour permettre à la FAO de contribuer efficacement à accroître la production alimentaire et agricole. Il a déploré l'échec de la Conférence sur le droit de la mer à un moment où son pays est particulièrement intéressé à la création d'un Office international chargé de contrôler l'exploitation des ressources maritimes. Il a attiré l'attention de la Conférence sur le potentiel des pêches continentales.

11. Il s'est félicité ensuite de la création du Programme international de coordination du développement laitier, du Programme international de développement du secteur des viandes, du Programme d'insémination et de reproduction artificielle et du Laboratoire international de recherche sur les maladies animales pour le développement de l'élevage.

12. En ce qui concerne le développement des forêts, il a fait appel à la Conférence pour que s'instaure une coopération régionale dans le domaine de l'échange des produits forestiers, de la formation et de la recherche. Le Président Stevens a terminé son discours d'ouverture en inaugurant une monnaie commémorative portant l'inscription "Du pain et du travail pour tous".

Election du Président et des Vice-Présidents

13. A sa première séance de travail, la Conférence a élu par acclamations Président de la session plénière, M. S.A. Fofana, Ministre de l'agriculture et des ressources animales de la République de la Sierra Leone. En acceptant la présidence, M. Fofana a remercié les délégués de lui avoir confié la conduite de la Conférence.

14. La Conférence a ensuite élu à l'unanimité respectivement premier, deuxième et troisième Vice-Présidents, M. M. Mouambenga, Ministre de l'économie rurale (République populaire du Congo), M. E.S. Masisi, Ministre de l'agriculture (Botswana) et M. L. Holie, Ministre des aménagements, pêche et élevage (Guinée).

Adoption de l'ordre du jour

15. La Conférence a examiné et adopté l'ordre du jour et le calendrier provisoire. L'ordre du jour adopté figure à l'Annexe A.

RESUME DES DEBATS

A. Situation et perspectives alimentaires et agricoles en Afrique et nouvelle orientation sur le plan des politiques

Allocution liminaire du Directeur général

16. Dans son discours d'ouverture, M. Edouard Saouma, Directeur général de la FAO, a exprimé au Gouvernement de la République de la Sierra Leone sa gratitude pour les dispositions prises afin d'assurer la bonne marche de la Conférence et l'a chaleureusement remercié de l'hospitalité dont il a fait preuve à l'égard des participants. Il a souhaité la bienvenue aux observateurs des Etats indépendants de l'Angola, des Comores, du Mozambique et de São Tomé-et-Principe ainsi que des Mouvements africains de libération reconnus par l'Organisation de l'unité africaine.

17. Le Directeur général, examinant l'orientation des politiques, a rappelé aux participants que la Conférence se tenait à un moment où le monde cherchait résolument à établir dans diverses instances un ordre économique international nouveau et équitable. Il a mentionné la réunion du Conseil économique et social à Abidjan qui a réclamé la liberté pour les territoires encore sous le joug colonial, l'élimination des inégalités et l'accélération du développement des pays du tiers monde.

18. A la FAO même, le Conseil, à sa soixante-neuvième session (extraordinaire), a approuvé les propositions visant à donner à l'Organisation une nouvelle dimension dynamique et à lui permettre de faire face rapidement aux exigences du développement agricole afin de délivrer les populations du spectre de la faim et de la malnutrition.

19. Le Directeur général a informé la Conférence que la production alimentaire par habitant était tombée au-dessous du taux d'accroissement de la population en Afrique. Etant donné que l'Afrique comprend de nombreux pays classés dans la catégorie des "moins avancés" ou des "plus gravement touchés", le besoin est grand de redresser la production alimentaire afin de faire échec à la paupérisation des masses rurales. Si la Conférence mondiale de l'alimentation a lancé un appel en faveur de l'aide alimentaire et de la constitution de stocks d'urgence, les objectifs fixés n'ont pas encore été atteints.

20. Par suite de l'instabilité des marchés mondiaux des denrées agricoles et de la fermeture des marchés des pays développés aux pays en développement par le jeu de diverses mesures tarifaires et non tarifaires, les termes de l'échange se sont en fait dégradés au détriment de ces derniers. Et pourtant, ces pays dépendent étroitement de leurs exportations pour financer les importations de produits alimentaires et autres marchandises, qui malheureusement ne cessent de s'accroître. Le Directeur général a exprimé l'espoir que la proposition faite à la CNUCED IV en vue de la création d'un programme intégré pour les produits de base et prévoyant un fonds commun pour le financement des stocks régulateurs favorisera la diversification des exportations. Si les résultats de la quatrième session de la CNUCED sont décevants, la FAO qui étudie depuis longtemps les produits continuera à coopérer avec la CNUCED pour la mise en oeuvre des décisions de cette conférence.

21. Mentionnant le Nouvel ordre économique international, le Directeur général a fait remarquer que les objectifs ne pourraient pas en être atteints du jour au lendemain et que même les problèmes de la faim et de la malnutrition ne seraient pas résolus en une décennie. Lançant un appel aux gouvernements pour qu'ils s'attaquent résolument au problème, le Directeur général a souligné l'importance des moyens techniques améliorés de production, de la commercialisation et de la distribution, y compris l'infrastructure et la formation des agents de vulgarisation ainsi que des agriculteurs pour accroître la production agricole. Il a attiré l'attention des gouvernements sur la nécessité des réformes structurelles et institutionnelles et de la coopération économique pour assurer l'amélioration de la production agricole.

22. Tout en notant avec satisfaction les efforts faits par les gouvernements pour résoudre ces problèmes, le Directeur général a fait observer que leur effet était annulé par l'accroissement démographique, le niveau décourageant des prix des produits et le coût élevé des biens importés. Il a demandé instamment aux gouvernements de poursuivre leurs efforts en tenant compte de l'importance de l'indépendance collective.

23. C'est dans ce contexte que de nouvelles orientations et priorités ont été définies à la FAO afin de faire face aux problèmes les plus urgents. Le Directeur général a résumé ensuite à grands traits les nouvelles orientations de la politique de l'Organisation: (i) établissement du programme de coopération technique, (ii) augmentation des investissements dans l'alimentation et l'agriculture, (iii) décentralisation au niveau des pays, et (iv) décentralisation au niveau des pays, et (iv) orientation concrète des programmes.

24. En ce qui concerne les investissements consacrés à l'agriculture, le Directeur général a informé la Conférence que la FAO allait renforcer ses possibilités d'attirer les investissements par un élargissement du centre d'investissement qui sera alors en mesure d'aider les Etats Membres à identifier, élaborer et exécuter les projets. Le Fonds international de

développement agricole sera une importante source de capitaux et la FAO a été habilitée par le Conseil à établir avec lui d'étroites relations de travail. Le Programme alimentaire mondial, dont le budget s'élève à 750 millions de dollars E.-U. pour l'exercice 1976/77, est une autre source de fonds.

25. Le Programme de coopération technique offrira à l'agriculture une assistance technique souple d'un type nouveau qui, si elle est accordée rapidement, pourrait donner en peu de temps des résultats concrets sans commune mesure avec le montant de l'aide fournie. Les projets retenus seront de courte durée et viseront spécialement les pays les moins avancés et les plus gravement touchés. La nouvelle orientation sera fortement infléchie vers la formation innovatrice en milieu rural à l'intention des petits agriculteurs, des pêcheurs artisanaux et des travailleurs forestiers.

26. A propos de la décentralisation, le Directeur général a informé la Conférence que le Conseil avait décidé qu'elle se ferait en premier lieu au niveau des pays. La FAO sera ainsi en mesure d'accorder une assistance rapide et sûre dans la limite de ses compétences. Parallèlement à la décentralisation, il sera fait appel aux institutions indigènes afin de tirer parti de leur expérience et de leurs connaissances pour l'exécution des programmes de la FAO. Les représentants auraient aussi pour tâche de stimuler la coopération technique entre pays en développement afin que ceux-ci mettent en commun l'expérience et les connaissances de leurs institutions respectives dans le domaine des activités agricoles. Le Directeur général a rendu hommage aux experts de la FAO sur le terrain qui, malgré les difficultés entraînées par la crise financière du PNUD, donnent le meilleur d'eux-mêmes dans l'adversité.

27. Au sujet du rôle, des fonctions et des attributions du Bureau régional, il a estimé que la situation pourrait être mieux appréciée lorsque des indications fermes se seront dégagées des consultations en cours sur la restructuration du système des Nations Unies. Pour ce qui est de la Division mixte de l'agriculture FAO/CEA, le Directeur général a déclaré que la CEE avait demandé une modification du mémorandum d'entente régissant les relations entre l'Organisation et la Commission. Il a exprimé l'espoir qu'après une franche consultation, un accord pourrait être trouvé dans l'intérêt mutuel de la CEA et de la FAO.

28. Le Directeur général a évoqué la représentation de la Région au sein du personnel de la FAO, laquelle, a-t-il fait observer, est satisfaisante quoique la répartition interne laisse quelque peu à désirer. Il a affirmé de nouveau son intention d'assurer une représentation équitable, mais les Africains qualifiés ne sont pas suffisamment nombreux pour remplir les postes vacants. Il a assuré la Conférence qu'il continuerait à rechercher des Africains, bien qu'une augmentation des effectifs, notamment au siège de l'Organisation, soit contraire à sa politique.

29. En conclusion, le Directeur général a appelé l'attention de la Conférence sur le fait que l'Afrique était caractérisée par des problèmes aussi gigantesques que divers: sécheresse, maladies animales et humaines, ennemis des plantes et obstacles au développement. C'est aux gouvernements, a-t-il déclaré, qu'incombe la responsabilité primordiale de s'attaquer à ces problèmes. Dans le passé, a-t-il fait observer, les Africains ont eu le courage, la détermination, l'imagination et la capacité de façonner l'environnement socio-économique du continent. La satisfaction des besoins de la Région représente certes un défi, mais le Directeur général a exprimé la conviction que ce défi serait relevé. A cet effet, la FAO continuera à jouer pleinement et efficacement le rôle qui lui est dévolu.

Déclaration du Représentant du Secrétaire général administratif de l'Organisation de l'unité africaine

30. Le Représentant du Secrétaire général administratif de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), dans son allocution, a rendu hommage au Gouvernement de la République de Sierra Leone qui a accueilli la Conférence. Il a adressé ses remerciements au Directeur général de la FAO qui, a-t-il dit, a démontré l'intérêt qu'il porte aux activités de l'OUA et à l'Afrique en général. Saluant la présence des observateurs de l'Angola, des Comores, du Mozambique, de São Tomé-et-Principe et celle des représentants des mouvements de libération, il a demandé à la FAO d'étendre son assistance aux pays récemment libérés pour relancer la croissance de la production agricole.

31. Evoquant la déclaration sur le Nouvel ordre économique international, il a constaté avec déception que les pays développés n'ont pas, conformément aux résolutions adoptées, mis en oeuvre un programme d'action. Il a exprimé l'espoir que la FAO, dans son domaine de compétence, jouera un rôle efficace dans l'effort tendant à éliminer le fléau de la faim et de la malnutrition.

32. Se félicitant des nouvelles orientations prises par la FAO en matière de politique tournée vers l'action et du processus en cours de démantèlement de la bureaucratie, il a suggéré que les centres d'activités de la FAO se situent là même où les problèmes se posent avec le plus d'acuité. Il a déclaré par exemple qu'il souhaitait que le centre de lutte contre la trypanosomiase soit situé en Afrique où cette maladie atteint des proportions effrayantes.

33. Le Représentant s'est félicité de la mise en oeuvre du Programme international d'approvisionnement en engrais et il a souhaité que ce programme soit élargi pour couvrir la fourniture d'autre matériel agricole.

34. Le Représentant a souligné combien il est important de mobiliser, aux fins d'investissement, les ressources financières internationales pour compléter les ressources des gouvernements afin d'atteindre le niveau minimum de décollage économique. Le FIDA, a-t-il déclaré, pourrait constituer une source non négligeable d'investissement. Il a toutefois suggéré que la mobilisation des ressources financières s'accompagne de réformes structurelles dans le domaine des relations économiques.

35. Il a fait appel aux Etats Membres pour qu'ils renforcent la coopération régionale en vue de développer le commerce, ainsi que les industries forestières et agricoles. La formation de cadres techniques africains pourrait apporter un remède à la pénurie de personnel qualifié qui, a-t-il observé, constitue encore une importante contrainte au développement. A ce sujet, il s'est félicité de la nouvelle orientation de la FAO en matière de formation mais il a proposé d'élargir celle-ci pour former des experts autochtones.

36. Le Représentant a informé la Conférence que la Région Afrique a été la première à établir un Conseil interministériel pour l'alimentation ainsi que des comités d'experts pour (i) la sécurité et le programme alimentaires, (ii) les affaires économiques, et (iii) les finances.

37. Evoquant les calamités naturelles, il a informé la Conférence que malgré les efforts passés, la sécheresse pose encore un problème au Sahel. Il a lancé un appel pour une aide continue en faveur des pays touchés.

38. Le Représentant a fait savoir à la Conférence que l'OUA prend diverses mesures pour faire face à plusieurs problèmes agricoles. Parmi ces activités figurent des études de cas, des séminaires, des réunions de travail, des inventaires de ressources, etc. Malgré le potentiel immense de l'Afrique, a-t-il déclaré, les résultats obtenus jusqu'ici par les gouvernements pour en assurer l'exploitation aux fins du développement sont encore insuffisants. Il s'est toutefois déclaré confiant que l'Afrique, étant donné sa détermination, son engagement et le choix de mesures appropriées serait en mesure d'améliorer le niveau de vie des masses.

Discours du Directeur exécutif par intérim du Programme alimentaire mondial

39. En prononçant son discours au nom du Directeur exécutif du programme alimentaire mondial (PAM), le Directeur de la Division des relations extérieures et des services généraux a déclaré que le niveau des stocks alimentaires courants du PAM est satisfaisant. L'objectif de 440 millions de dollars fixé pour 1975 a été dépassé de 42 pour cent, les ressources ayant atteint 667 millions de dollars. En conséquence, le PAM a été en mesure d'accroître sensiblement son assistance portant ses engagements pour 1975 de 368 à 600 millions de dollars. Le montant total des engagements souscrits par le Programme depuis sa création il y a 14 ans passera à plus de 3 milliards de dollars et ceux des gouvernements à 6 milliards de dollars, ce qui portera le total des engagements du Programme à 9 milliards de dollars.

40. Durant ces 14 ans, a-t-il déclaré, on estime que quelque 10 millions de personnes au sud du Sahara ont reçu une assistance du PAM dans le cadre de projets directement productifs. Le Programme, qui accorde une attention particulière aux pays récemment libérés, a mis en route dans ces Etats plusieurs projets pour une valeur de plus de 25 millions de dollars.

41. Conformément à la décision prise par la Conférence mondiale de l'alimentation, le PAM a donné la priorité aux projets de développement agricole propres à favoriser le progrès économique et social. Dans le cadre du processus de développement, le PAM a également apporté son soutien à des projets d'infrastructure économique et agricoles dans plusieurs pays.

42. Une contribution de 50 millions de dollars accordée par l'Arabie saoudite a permis au Programme de se procurer sur le marché libre une partie des aliments dont il a besoin. Les achats ont été effectués dans toute la mesure du possible, dans la région Afrique conformément à une politique délibérée visant à contribuer à augmenter les recettes en devises des pays intéressés.

43. Le Programme a également créé au Siège une petite unité d'achat qui sert d'intermédiaire entre les donateurs et les projets pour organiser la fourniture d'outils, de matériel et d'équipement.

44. La création du Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire a beaucoup accru les responsabilités du Programme. Le Comité a été chargé d'examiner la politique, l'administration et le fonctionnement, ainsi que les questions de fond concernant la fixation d'objectifs minimums en matière d'aide alimentaire et la création d'une Réserve alimentaire d'urgence. Si les contributions versées jusqu'ici ont permis d'aider à parer aux besoins d'urgence, elle demeurent toutefois insuffisantes pour faire face aux grandes crises et catastrophes.

45. Le Directeur de la Division a réaffirmé la décision du Programme de lutter contre la faim et la pauvreté.

Déclaration du Sous-Directeur général et Représentant régional par intérim pour l'Afrique

46. Monsieur Yohannes Habtu, Sous-Directeur général et Représentant régional par intérim, présentant le document de base ARC/76/2, a évoqué la situation de l'alimentation et de l'agriculture dans la Région Afrique et analysé les résultats obtenus dans le secteur agricole au cours de l'exercice 1974/75. Il a décrit les activités de la FAO en Afrique au cours de la période à l'examen.

47. Dans son allocution, Monsieur Habtu a fait observer que la Conférence a lieu à un moment où la communauté internationale s'emploie intensément à trouver un nouvel ordre économique mondial ainsi qu'une nouvelle orientation des politiques de la FAO elle-même. Il est par conséquent opportun que les délibérations de la Conférence viennent appuyer cet effort.

48. Monsieur Habtu, examinant les résultats du secteur agricole, a indiqué que la tendance de la production alimentaire et agricole demeure décourageante. Au cours de l'exercice biennal et en fait pendant toute la première moitié de la décennie, la production qui était orientée à la baisse n'a manifesté aucun signe de rétablissement. Dans certains pays, dont deux ont une forte densité démographique, le recul a atteint le taux sans précédent de 40 pour cent par rapport à la moyenne de 1961-65. Si les gouvernements ont fait un grand effort pour améliorer l'alimentation et réduire les importations, les résultats obtenus jusqu'ici n'ont eu qu'une faible incidence sur la situation alimentaire de la Région et l'on a continué à signaler des pénuries.

49. Bien que les perspectives d'expansion du secteur des pêches soient demeurées favorables, le chiffre des captures n'a pas augmenté ces dernières années en raison de la forte diminution des quantités débarquées dans certains pays, gros producteurs de poisson. On a observé une diminution correspondant au volume des exportations de poisson dont la valeur est restée presque stationnaire.

50. Dans la zone du Sahel et les autres régions arides, après la grave sécheresse qu'elles ont connue et qui a décimé le cheptel, on observe une légère reprise depuis 1974. Le recul de la production alimentaire, des captures de poisson et de la production animale expliquent le faible niveau de la consommation alimentaire, notamment dans les couches les plus pauvres de la population.

51. En ce qui concerne les autres produits agricoles, Monsieur Habtu a signalé que non seulement la production vivrière a diminué, mais aussi, bien qu'à des degrés divers, la production de plusieurs cultures d'exportation, notamment sucre, café, cacao, coton, thé, sisal, caoutchouc brut et palmier à huile. Dans certains cas, l'accroissement de la production d'un groupe de pays a été contrebalancé et au-delà par de fortes diminutions dans les principales régions productrices.

52. La situation économique défavorable de nombreux pays et le ralentissement de la demande émanant de tous les principaux importateurs, en particulier deux d'Europe, ont eu un effet négatif sur le secteur forestier. La reprise de la demande à la fin de 1975 a été essentiellement imputable à des achats sélectifs portant sur les essences les plus connues. Les perspectives pour 1976 demeurent incertaines car elles dépendent non seulement d'une reprise générale de la demande, mais également d'une évolution des prix conduisant à un meilleur équilibre entre ceux-ci et les coûts et assurant à nouveau la rentabilité des investissements dans l'exploitation forestière.

53. Monsieur Habtu, examinant les programmes de la FAO, a indiqué que l'Organisation mène dans la Région de nombreuses activités dans le cadre de ses projets financés sur son budget ordinaire et ses fonds extra-budgétaires. La FAO, par le Programme international d'approvisionnement en engrais, a déjà fait parvenir à la Région 19 envois au total. Ce programme a permis d'éviter un fléchissement marqué de la production alimentaire dans les pays bénéficiaires.

54. Pour améliorer les capacités de la Région en matière de planification et d'élaboration des politiques, la FAO a constituée un certain nombre d'équipes spécialisées dans les divers aspects de l'analyse du secteur agricole, des projets et des politiques et dans la programmation du développement. Des études prospectives ont été achevées pour plusieurs pays et deux sessions d'étude sur la planification et l'élaboration des politiques ont eu lieu à Accra et Nairobi.

55. Le Centre d'investissement de la FAO a aidé les Etats Membres à élaborer des projets agricoles destinés à recueillir une assistance financière extérieure. Monsieur Habtu a cité plusieurs projets agricoles financés à la suite des activités du Centre d'investissement.

56. En conclusion, Monsieur Habtu a attiré l'attention de la Conférence sur la déclaration relative au Nouvel ordre économique international qui ne s'adresse pas seulement aux organisations internationales, mais à tous les pays, individuellement et collectivement. La Déclaration, a-t-il dit, enjoint les Etats Membres de formuler, entre autres mesures, des politiques et des stratégies de développement propres à favoriser la réalisation des objectifs mentionnés dans la Déclaration. Il a ensuite invité la Conférence à tenir compte des principes qui ont été posés, dans ses délibérations.

Résumé des exposés nationaux

57. De nombreux délégués, ayant pour la première fois l'occasion de rencontrer M. Edouard Saouma dans la Région Afrique, ont commencé leurs exposés en le félicitant pour son élection au poste de Directeur général de la FAO. Ils ont exprimé leur satisfaction à l'égard des initiatives et des orientations nouvelles et dynamiques qu'il a prises sur le plan des politiques et qui permettront à l'Organisation de prendre une part plus active que jusqu'ici à la solution des problèmes liés au développement agricole.

58. Les délégués se sont vivement félicités de la création du nouveau Programme de coopération technique (PCT). De nombreux délégués se sont déclarés disposés à collaborer avec la FAO à la création du PCT, qui jouera le rôle de catalyseur dans le développement agricole. Ils ont également constaté avec satisfaction que la formation du personnel est orientée vers l'instruction pratique à la base. Les délégués ont toutefois estimé que cette orientation de la formation devrait également intéresser le personnel des services de commercialisation, notamment dans le secteur de l'élevage.

59. De nombreux délégués ont accueilli favorablement les propositions relatives à l'apport accru d'investissements bien orientés dans l'agriculture et ont demandé instamment à la FAO d'aider les Etats Membres à préparer des projets d'investissement. Les délégués, tout en se réjouissant de la création du Fonds international pour le développement agricole (FIDA), ont proposé la création d'un fonds analogue pour la recherche agricole, halieutique et forestière en raison de son importance cruciale dans la promotion du développement.

60. Les délégués se sont félicités de la proposition relative à la décentralisation qu'ils préconisent depuis des années. Certains délégués ont fait observer que la décentralisation n'avait que trop tardé. D'autres ont vivement insisté pour que les représentants de la FAO dans les pays aient un statut distinct et équivalent ou même plus élevé que celui des représentants résidents du PNUD. Chacun d'entre eux devrait être secondé par un nombre suffisant de techniciens capables d'aider le pays dans le domaine de la planification des programmes, de l'examen préalable, de l'exécution et de l'évaluation des projets. Ils ont instamment demandé au Directeur général de mettre en poste des représentants, même lorsque les locaux sont inadéquats.

61. Les délégués ont fait observer que, par le passé, les compétences professionnelles parfois contestables de certains experts de terrain, qui recevaient du Siège de la FAO un appui technique insuffisant, ont terni l'image de la FAO. Ils ont en conséquence enjoint le Directeur général de tenir compte de l'expérience et de la connaissance des conditions locales lorsqu'il recrute du personnel dans les pays. Lorsque cela est possible, il conviendrait d'engager du personnel indigène de la Région pour tirer profit de son expérience et de sa connaissance des conditions locales. Les délégués se sont également déclarés préoccupés par l'insuffisante représentation de l'Afrique dans les organisations internationales au niveau de la prise de décisions. Ils ont vivement recommandé de donner aux Africains une représentation adéquate dans ces organismes et spécialement à la FAO en tenant compte de l'équilibre linguistique.

62. Les délégués ont proposé que le Bureau régional continue à jouer un rôle de coordinateur, et notamment à stimuler la coopération régionale entre les pays de la Région. Il a également été suggéré de réexaminer la création de bureaux sous-régionaux à la lumière de la politique de décentralisation.

63. Lors de l'examen des résultats agricoles obtenus par les différents pays, les délégués ont reconnu la place primordiale de l'agriculture dans la promotion du développement et ils se sont déclarés préoccupés par la diminution constante de la production alimentaire par habitant. Ils ont admis qu'il est paradoxal que l'Afrique, qui possède de vastes ressources naturelles, connaisse un déficit alimentaire. Compte tenu de l'accroissement des connaissances techniques, ce serait un crime contre l'humanité de permettre que la famine sévisse encore dans la Région. Les délégués ont en outre admis que les faiblesses inhérentes aux politiques et stratégies du développement agricole dans la Région contribuent également à cet état de choses.

64. Ils ont cependant noté que, si cela est vrai, il y aussi des facteurs extérieurs en cause sur lesquels la Région n'a aucune prise. Malgré de multiples déclarations internationales (DD1, DD2, Lima, Lomé, Manille, Nairobi, NOEI, CMA, etc.), les termes de l'échange ne se sont pas améliorés et l'aide n'a pas atteint l'objectif fixé il y a 16 ans. L'accroissement des apports de capitaux aurait permis de réaliser des investissements. De nombreux délégués ont toutefois déploré les insuffisances de l'aide extérieure souvent caractérisée par la lourdeur des frais généraux afférents aux experts et à l'administration, ainsi que par la dégradation qu'elle entraîne pour la dignité et la souveraineté nationales. Certains experts employés au titre de ce type d'aide n'ont souvent pas les connaissances et l'expérience nécessaires en matière d'agriculture tropicale.

65. Le coût sans précédent des importations de produits alimentaires et d'autres biens dépasse les recettes d'exportation. L'accroissement des difficultés chroniques de balance des paiements, joint à l'inflation intérieure et importée, se répercute sur la production vivrière. Les prix des moyens techniques de production, qui sont devenues prohibitifs, ont fait monter les coûts de production alors que les prix des produits agricoles stagnent. L'action du Programme international d'approvisionnement en engrais a été accueillie avec satisfaction et la FAO a été invitée à la faire porter également sur d'autres facteurs techniques de production.

66. Tous les délégués sont convenus que l'accroissement de la production alimentaire dépendra essentiellement des initiatives individuelles des pays et de l'indépendance collective aux niveaux régional et sous-régional. A ce sujet, de nombreux délégués ont préconisé l'intensification de la coopération régionale, notamment dans le domaine de la recherche agronomique, du commerce des produits agricoles, du développement, de la formation, du transfert des techniques et de la lutte contre les ravageurs et les maladies. A ce propos les délégués se sont félicités de la création du Programme international de coordination du développement laitier (ISCDD), du Programme international de développement du secteur des viandes (PIDV) et du Laboratoire international de recherche sur les maladies animales pour le développement de l'élevage (ILRAD). Les délégués ont également exprimé leur appui à l'Organisation des producteurs et exportateurs africains de bois (OAB). Certains délégués ont sollicité l'aide de la FAO pour développer l'élevage des petits ruminants. Il est flagrant toutefois que la volonté politique nécessaire à la mise en oeuvre des diverses résolutions préconisant la coopération fait encore défaut. La FAO est invitée à continuer à encourager la politique régionale.

67. Nombre de délégués ont réaffirmé la nécessité d'accroître la production, non seulement pour parvenir à l'autosuffisance alimentaire, mais également pour produire des excédents destinés à l'exportation.

68. Beaucoup de pays de la Région ne devant leurs recettes d'exportation qu'à quelques cultures, de nombreux délégués ont recommandé de diversifier la production. Plusieurs délégués ont également préconisé la transformation des produits avant leur exportation, non seulement pour accroître la valeur des exportations, mais également pour créer des possibilités d'emploi dans le pays. Certains délégués ont constaté avec préoccupation le retard dans la réalisation des objectifs fixés pour le dispositif de sécurité alimentaire.

69. Certains pays sans littoral ont déclaré que leur économie est mise en péril par la longueur des transports terrestres. Dans les pays à forte densité démographique le milieu ne cesse de se dégrader (notamment déboisement et diminution de la fertilité du sol). Certains pays de la Région du Sahel ont exprimé leur crainte au sujet du problème de la sécheresse qui n'est pas encore tout à fait résolu. Une assistance supplémentaire demeure nécessaire, en particulier pour lutter contre les ravageurs qui s'attaquent aux cultures et pour arrêter la progression du désert sur les terres marginales. Un délégué a fait savoir que son pays est prêt à accueillir l'Institut africain de recherche sur la culture sèche dont la création est envisagée pour tirer profit de l'expérience du pays en matière d'irrigation.

70. Les pays récemment libérés ont déclaré que la faiblesse de l'infrastructure agricole entrave le développement de l'agriculture et ils ont demandé à la FAO d'accroître son aide en la matière.

B. Secteurs importants pour le développement agricole de la région

1. Activités dans le domaine de l'agriculture, situation actuelle et tendances

Exportation de produits dérivés des bois tropicaux

71. La Conférence était saisie du document ARC/76/3 qui appelle l'attention sur l'évolution récente du commerce africain des produits forestiers tropicaux.

72. La Conférence a noté la rapide expansion des exportations de bois et de produits dérivés enregistrée entre 1961 et 1974 par les pays en développement de la Région. Elle a pris note en particulier du fait que les recettes en devises procurées à ces pays par les exportations de bois tropicaux ont plus que doublé durant la période 1970-1974, mais que ces mêmes recettes sont érodées par la dégradation des termes de l'échange.

73. La Conférence s'est toutefois montrée préoccupée par les faits suivants: i) la proportion des exportations de bois non transformés demeure extrêmement élevée; ii) la valeur ajoutée par la transformation du bois échoit en grande partie aux pays développés; iii) les effets d'entraînement qui pourraient découler de l'industrialisation liée aux activités forestières ne se font pas pleinement sentir dans les pays de la Région; et iv) seul un petit nombre des essences disponibles sont acceptées sur les marchés d'exportation.

74. La Conférence a souligné la nécessité d'accroître l'industrialisation du secteur forestier dans la Région et elle recommande que la FAO fasse usage de ses bons offices en vue d'encourager les investissements dans les industries forestières. Elle recommande en outre que la FAO aide la Région à élaborer des programmes de formation et à mettre en place des moyens de formation. Les cours devraient être destinés aux techniciens forestiers de tous niveaux. De plus, il conviendrait de prévoir la formation de personnel local en matière de planification et de développement des industries forestières.

75. La Conférence approuve les programmes de la FAO en ce qui concerne le groupement des essences et l'utilisation des bois sous forme de divers produits reconstitués. Elle a reconnu que le succès de ces efforts permettrait une utilisation accrue des essences peu connues.

76. Elle s'associe pleinement aux travaux exécutés actuellement par la FAO en ce qui concerne l'analyse et la diffusion de données sur les aspects techniques, économiques et financiers des petites et moyennes fabriques de panneaux de bois ainsi que des usines de pâte et papier.

77. La Conférence a souligné la nécessité d'intensifier le commerce intrarégional des bois et produits dérivés et elle recommande que la FAO étudie les possibilités en la matière. La FAO devrait étudier en particulier les difficultés rencontrées par les pays de la Région qui sont importateurs nets. Le rapport établi à la suite d'une telle étude pourrait être éventuellement examiné à la prochaine réunion de la Commission des forêts pour l'Afrique.

78. La Conférence a déploré la concurrence vaine et néfaste que se livrent parfois les pays exportateurs de bois de la Région et elle s'est félicitée en conséquence de la création de l'Organisation des producteurs et exportateurs africains de bois (plus connue sous le sigle OAB). Elle a vigoureusement appuyé la décision prise à la quatrième session de la Commission des forêts pour l'Afrique en vue de l'établissement de relations permanentes entre la FAO et cette organisation et de l'instauration d'une collaboration pour la conduite des affaires d'intérêt commun. La Conférence a invité en outre tous les pays africains à apporter leur appui aux objectifs de l'Organisation africaine du bois et à tout mettre en oeuvre pour concourir à leur réalisation ainsi qu'à leur renforcement.

79. La Conférence a noté que différentes dénominations commerciales sont utilisées dans la Région pour des essences identiques destinées à l'exportation. Elle est convenue qu'il est souhaitable de normaliser la nomenclature des bois africains et elle demande à la FAO d'entreprendre des travaux préliminaires à cet effet. Les résultats de ces travaux seraient soumis aux Etats Membres intéressés et à l'OAB, qui prendraient les décisions qu'ils jugeraient nécessaires.

80. La Conférence a attiré l'attention de la FAO sur le fait que les statistiques que celle-ci publie dans son annuaire des produits forestiers, certes utiles à de nombreux égards, ne sont pas d'un grand secours pour la planification et la régularisation des échanges en raison du retard dans la publication de cet annuaire. Elle a été satisfaite de recevoir l'assurance que la FAO publierait, à partir de 1977, un bulletin mensuel de statistiques sur le commerce des bois qui contiendra la plupart des informations demandées par les Etats Membres.

81. Plusieurs Membres ont appelé l'attention de la Conférence sur la réunion préparatoire tenue par le Centre du commerce international (CCI) en vue d'étudier la possibilité de créer un bureau international des bois tropicaux. La Conférence a signalé qu'il est possible que certaines des activités envisagées par le CCI fassent double emploi avec les travaux déjà exécutés par la FAO. Elle a recommandé la collaboration la plus complète entre le CCI et la FAO à ce sujet et la mise en place, dans toute la mesure du possible, d'actions communes.

82. La Conférence, tout en soulignant l'importance capitale du commerce des produits dérivés du bois pour le développement de nombreux pays membres, a recommandé instamment que les effets écologiques de l'exploitation des bois marchands ainsi que la durée de la régénération des forêts ne soient pas négligés.

83. La Conférence a noté l'importance croissante des forêts de plantation et notamment l'introduction d'essences étrangères dans la Région. Elle est convenue en conséquence qu'à l'avenir la FAO, dans ses délibérations concernant le commerce des bois tropicaux, considérera non seulement les bois tropicaux traditionnels mais aussi les produits des plantations forestières tropicales.

Développement des pêches continentales en Afrique: Perspectives

84. La Conférence a examiné le document ARC/76/4 qui fait état de l'important potentiel de production des pêches continentales.

85. La Conférence a noté que le principal obstacle au développement de la pêche en eau douce et de la pisciculture en Afrique tient au manque de planificateurs, chercheurs, techniciens, vulgarisateurs et administrateurs qualifiés dans le domaine des pêches. L'assistance de la FAO est demandée d'urgence aux niveaux national et régional sous forme de cours permanents ainsi que de séminaires et de groupes de travail de courte durée. Il est nécessaire d'accorder une aide prioritaire aux écoles régionales existantes qui dispensent une formation en matière de pêche.

86. La Conférence a recommandé la mise sur pied d'un centre régional de formation et de recherche dans le domaine de l'aquaculture. A son avis, les besoins actuels ne sauraient être satisfaits par un centre situé en dehors de la Région. Les problèmes particuliers que le centre régional devrait étudier en priorité sont notamment l'utilisation d'espèces indigènes de poisson convenant mieux à l'aquaculture que les espèces étrangères, l'approvisionnement alimentaire au moyen de produits locaux, l'étude comparative de la culture extensive et la culture intensive. La Conférence a souligné la nécessité i) d'un programme africain de recherche coopérative en matière d'aquaculture, ii) d'exploitations pilotes d'Etat pour faire connaître les techniques et l'économie de l'aquaculture et iii) d'études de faisabilité concernant des projets d'aquaculture.

87. La Conférence prie la FAO d'entreprendre de nouvelles études sur les interactions entre les différents besoins liés aux diverses utilisations des eaux. A cet égard, la Conférence exprime son appui à l'étude sur la pêche dans les plaines inondables effectuée par le CPCA et demande à la FAO que, comme l'a recommandé le CPCA à l'origine, le Groupe de travail sur les pêches dans les cours d'eau et les plaines inondables, soit maintenu car la question revêt une importance particulière pour de nombreux pays de la Région.

88. La Conférence a appelé l'attention sur le besoin d'une action concertée des pays exploitant les mêmes stocks, en ce qui concerne l'exploitation et l'aménagement des ressources. Elle a pris acte de l'assistance fournie par la FAO dans ce domaine. Une aide supplémentaire est toutefois indispensable pour permettre aux pays possédant des ressources communes d'en

tirer pleinement profit. La FAO est priée i) de hâter l'exécution des projets déjà en cours de préparation, ii) d'accélérer le recrutement d'experts et iii) d'aider à l'harmonisation de l'action des Etats riverains dans le domaine de l'aménagement des pêches.

89. La Conférence a de nouveau exprimé sa préoccupation en ce qui concerne les effets de la pollution de l'eau sur les pêches. L'utilisation actuelle d'herbicides, de pesticides et d'engrais ainsi que les décharges d'effluents industriels et municipaux a été considérée comme une menace réelle pour les pêches en Afrique. La Conférence prie instamment les Gouvernements d'assurer le maintien de la qualité de l'eau et invite de nouveau la FAO à contribuer à la création de laboratoires régionaux chargés de surveiller la pollution en Afrique.

90. La Conférence a attiré l'attention sur le fait que la pêche artisanale qui s'adjudge plus de 95 pour cent des captures, assurera pendant longtemps encore le gros de la production africaine de poisson; elle a un tel effet cumulatif sur la nutrition, l'emploi et la stabilité sociale que tous les efforts doivent viser à encourager le développement rationnel dans le cadre des structures sociales existantes. Le besoin de centres collectifs de pêche destinés à fournir les services nécessaires à la pêche artisanale a été évoqué et la FAO est priée d'aider les Etats Membres à créer des centres de ce type. L'attention a été appelée sur le potentiel qu'offre les petits étangs de pisciculture familiale comme moyen rapide et économique de protéines et aussi comme production de rapport.

91. La Conférence a pris note du fait que la production de poissons d'eau douce dans certaines régions est excédentaire, d'où la nécessité d'une action concrète de la part de nombreux pays en vue d'intensifier les échanges. Ce problème prend une importance particulière en Afrique de l'Ouest en raison du développement des pêches maritimes, et en Afrique de l'Est par suite de l'introduction de nouvelles espèces sur le marché. Le délai qui s'écoule entre la production et la consommation des produits de la pêche, a-t-il été également déclaré, influe directement sur la qualité de la marchandise en raison de l'infestation par les insectes. La FAO est invitée à entreprendre des études régionales sur les courants d'échanges et sur les facteurs qui entravent l'acheminement rapide de la production excédentaire vers les régions consommatrices.

92. Bien que la pêche maritime ne soit pas spécifiquement traitée dans le document, la Conférence a souligné son importance et elle demande que la question soit examinée aux sessions futures.

93. La Conférence a confirmé pleinement le rôle du CPCA, qui est l'organisme international principal pour les pêches continentales en Afrique et constitue le dispositif le plus approprié pour instaurer la coopération régionale nécessaire au développement de ces pêches. La Conférence recommande aux Etats Membres i) de mobiliser leurs ressources humaines et financières pour mettre en oeuvre les programmes recommandés par le CPCA et ii) de fournir au CPCA des informations sur les pêches pour lui permettre d'évaluer les programmes, de diffuser des renseignements sur les projets menés à bien et de suggérer toute action éventuelle.

94. La Conférence recommande à la FAO de n'épargner ni les efforts ni les ressources pour faciliter l'exécution du programme du CPCA à l'intention de la plupart des pays de la Région.

Amélioration de la production animale en Afrique

95. La Conférence était saisie du document ARC/76/5 qui traite des tendances du développement de la production animale, des grandes épizooties qui y font obstacle, du commerce des animaux et des produits de l'élevage ainsi que des mesures prises par la FAO pour aider les Etats Membres à atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés. Elle s'est déclarée convaincue que l'amélioration de la production animale nécessite essentiellement i) l'amélioration du milieu qui comprend non seulement la lutte contre les épizooties mais également l'aménagement rationnel des pâturages en vue d'assurer l'approvisionnement en aliments du bétail; ii) l'amélioration génétique en vue d'accroître la productivité et de garantir une bonne résistance aux conditions écologiques et iii) la recherche sur les systèmes de production afin d'intégrer la production avec l'économie agricole dans son ensemble. Il a été noté que

le document est fortement axé sur le développement de l'élevage bovin. En effet, si les ovins et les caprins ainsi que la volaille y sont mentionnés, le document n'insiste cependant pas assez sur les voies à suivre en vue du développement de ces productions. Il y est suggéré d'autre part que la FAO devrait intensifier les recherches sur les systèmes de gestion et de production. On a également reconnu que dans certaines contrées il existe des obstacles sociaux et culturels liés à l'élevage et à la commercialisation du bétail.

96. La Conférence a souligné la nécessité que l'aide de la FAO en matière de lutte contre les maladies soit accordée par groupes de pays ou au niveau sous-régional car les activités de différents pays pourraient être menacées par la propagation d'épidémies franchissant les frontières géographiques.

97. La Conférence a souligné que la fièvre aphteuse dans le secteur traditionnel affecte le commerce des animaux et des produits de l'élevage et provoque parfois une mortalité considérable chez les jeunes animaux. Etant donné le coût extrêmement élevé de la production de vaccins et l'éloignement des laboratoires de typage pour certains pays, la Conférence invite la FAO à accorder aux Etats Membres une assistance pour l'établissement de laboratoires de typage et de production de vaccins et pour le recrutement de spécialistes qui concourront à la lutte contre la maladie. La Conférence recommande le cas échéant une coopération régionale dans le domaine de la production de vaccins.

98. Reconnaisant l'importance de la lutte contre les tiques et contre les maladies qu'elles transmettent, notamment la fièvre de la Côte orientale, la Conférence demande une intensification des recherches déjà entreprises dans les trois pays de la Communauté est-africaine et leur extension aux pays limitrophes.

99. La Conférence a approuvé les mesures prises par la FAO pour lutter contre la trypanosomiase animale africaine et la coopération établie à cet effet avec l'Organisation mondiale de la santé, l'Organisation de l'unité africaine et le Bureau interafricain des ressources animales. La Conférence s'est félicitée de la création de l'Unité de coordination à Rome et elle demande énergiquement que, conformément à la recommandation formulée par le Groupe consultatif d'experts réuni à Accra en décembre 1975, l'Unité soit transférée le plus rapidement possible sur le continent africain, où doivent être prises les mesures nécessaires à la lutte contre la maladie.

100. La Conférence a pris note de la stratégie du développement de l'élevage et notamment de l'élevage bovin par la stratification, mais elle a estimé que la répartition des activités en deux phases aurait pour effet de cloisonner les actions nécessaires. Elle est cependant convenue qu'il y aurait un certain chevauchement utile des activités permettant une approche intégrée du processus de développement ainsi qu'une adaptation de la stratégie aux diverses conditions écologiques, sociales et économiques de chaque sous-région.

101. La Conférence a approuvé le programme de la FAO en ce qui concerne le Programme international de coordination du développement laitier (PICDL), le Programme international de développement du secteur des viandes (PIDV) et le Programme de développement de l'insémination et de la production artificielles (PIRA). La nécessité d'une formation aux méthodes d'insémination artificielle à la base ayant été constatée, la Conférence invite la FAO à accorder son aide pour assurer la formation de personnel technique à ces méthodes. Elle a reconnu, toutefois, que tous ces programmes exigent un important élément de formation à divers niveaux afin de répondre aux besoins des pays participants. La Conférence demande que soient envoyés à tous les Etats Membres les bulletins du PICDL et du PIDV.

102. La Conférence reconnaissant la nécessité d'améliorer la commercialisation des animaux et des produits de l'élevage, prie la FAO d'aider les Etats Membres à entreprendre des études et à établir des programmes de commercialisation afin d'améliorer les activités dans ce secteur et d'offrir aux producteurs les incitations nécessaires.

103. L'attention de la FAO a été attirée sur le problème du manque d'eau pour les animaux, spécialement dans les pays victimes de la sécheresse. La Conférence invite en conséquence la FAO à aider les Etats Membres, par des plans et des projets, à créer des points d'eau qui permettraient d'utiliser des pâturages jusqu'ici inexploités.

104. La Conférence, tout en prenant note de l'assistance accordée par la FAO dans le domaine des services d'experts, a fait observer que ce personnel ne reste pas assez longtemps en poste pour être d'une utilité maximale et elle prie par conséquent la FAO de réexaminer la question de la durée de séjour de ces experts.

105. Ayant constaté les lacunes des données statistiques sur l'élevage, la Conférence demande à la FAO de prendre des mesures en vue de mettre au point des moyens permettant d'obtenir des statistiques sûres.

106. La Conférence a souligné l'importance de la lutte contre la péripneumonie bovine contagieuse (PPBC) et exprimé ses préoccupations devant la décision de la FAO de supprimer le Groupe d'experts pour la lutte contre la PPBC; elle demande à la FAO de reconsidérer sa décision en raison de l'incidence de cette maladie sur le développement de l'élevage.

107. La Conférence reconnaissant l'importance de la fourniture d'une alimentation suffisante pour toutes les espèces animales locales, invite la FAO à prendre des mesures pour aider les Etats Membres à développer la production d'aliments appropriés pour les populations animales qui sont en voie d'accroissement rapide.

Orientation des politiques de commercialisation
agricole dans la Région Afrique

108. La Conférence a examiné le document ARC/76/6 qui traite de l'importance de systèmes de commercialisation efficaces, facteur essentiel pour assurer une répartition équilibrée des incitations à la production. D'une manière générale, la Conférence a accueilli le document avec satisfaction et pris note des contraintes communes, signalées dans le document, qui entravent une commercialisation efficace dans la Région Afrique. La Conférence a également fait siennes les priorités recommandées pour l'orientation des politiques de commercialisation, à savoir: (i) la recherche sur les systèmes de commercialisation; (ii) les services de vulgarisation et de formation en matière de commercialisation; (iii) les services d'information en matière de commercialisation; (iv) l'amélioration de l'infrastructure; (v) le contrôle des systèmes de commercialisation; (vi) l'organisation du secteur de la commercialisation et (vii) les mesures concrètes de contrôle et les systèmes d'incitation applicables au secteur public.

109. La Conférence, tout en approuvant d'une façon générale la teneur du document, a toutefois fait observer que celui-ci aurait dû traiter la question d'une façon plus équilibrée au lieu d'être axé seulement sur la livraison des denrées alimentaires et de ne mentionner qu'incidemment des éléments aussi essentiels que le stockage, les dimensions et les incidences historiques de la commercialisation, les relations entre producteurs et consommateurs et la commercialisation des animaux d'élevage.

110. En ce qui concerne l'examen des contraintes liées aux prix et à la commercialisation, la Conférence s'est déclarée préoccupée par la prévention contre l'intervention de l'Etat ressortant du document, qui donne implicitement la préférence à l'entreprise privée dans les activités de commercialisation. La Conférence a estimé que, dans les circonstances actuelles caractérisées par l'irrégularité des approvisionnements alimentaires, l'intervention de l'Etat est nécessaire pour protéger tant les producteurs que les consommateurs. En outre, les activités de commercialisation formant partie intégrante du développement économique, l'intervention de l'Etat est justifiée afin (i) de surveiller les activités des intermédiaires sans scrupules et des spéculateurs; (ii) d'enrayer les fuites de capitaux; (iii) d'assurer une répartition équitable du revenu et de l'emploi et (iv) d'orienter les opérations de commercialisation conformément aux priorités fixées par l'Etat en matière de développement.

111. La mise en place des structures de commercialisation que le secteur privé ne peut prendre en charge, a noté la Conférence, constitue une justification supplémentaire de l'intervention des pouvoirs publics. La FAO est priée d'entreprendre des études sur les contraintes existant en matière d'infrastructure et de recommander de quelle manière elles pourraient être atténuées. La Conférence a pris note avec intérêt de certaines études que la FAO a déjà entreprises dans ce sens, notamment sur le stockage, mais elle demande instamment que ces études couvrent un champ plus large.

112. La Conférence, consciente du besoin d'une intervention de l'Etat dans le domaine de la commercialisation des produits agricoles, a reconnu qu'une intervention anarchique pourrait nuire au développement de l'agriculture; elle a noté en conséquence que dans certains cas l'intervention publique devrait être complémentaire de l'initiative privée; elle demande à la FAO d'aider les Etats Membres à entreprendre des études et à recommander les meilleurs moyens de mettre en oeuvre l'intervention de l'Etat.

113. La Conférence est convenue d'une façon générale que la classification commerciale normalisée, en tant que programme d'information sur les débouchés, devrait devenir un objectif prioritaire, et ce, en vue d'améliorer les systèmes de commercialisation. La Conférence a également pris acte des difficultés auxquelles se heurtent les gouvernements lorsque, en l'absence de données statistiques fiables, ils veulent fixer les prix ou garantir des prix minimums pour les produits agricoles. La conférence demande à la FAO de créer des institutions de formation et de recherche en commercialisation, l'une dans la sous-région Est et l'autre dans la sous-région Ouest. La FAO devrait, lorsqu'il y a lieu, renforcer les institutions locales existantes pour assurer ces services.

114. La Conférence a souligné le besoin d'une coopération régionale dans le domaine du commerce des produits agricoles, de l'étude des marchés et de l'échange de renseignements sur la commercialisation. La Conférence est également convenue qu'un service d'information sur la commercialisation à l'échelle du continent est nécessaire dans la Région Afrique. La FAO est invitée à en examiner la faisabilité. La FAO est également priée d'entreprendre de nouvelles études sur les échanges de produits agricoles entre pays et à l'échelle de la sous-région. La Conférence a pris note des études pertinentes en cours à ce sujet. Conformément à diverses résolutions antérieurement adoptées par des instances internationales, la Conférence prie instamment les Etats Membres d'encourager la coopération régionale dans le domaine du commerce.

115. Quant à la gestion, la Conférence, faisant sienne la conclusion du document, estime qu'elle constitue encore une contrainte importante à une plus grande efficacité dans le domaine de la commercialisation. Elle a pris note avec satisfaction des séminaires et des stages déjà tenus en vue d'améliorer les compétences du personnel indigène en matière de gestion. Toutefois, la FAO est encore priée d'intensifier la formation du personnel à tous les niveaux, notamment en ce qui concerne la gestion des entreprises agro-commerciales et les coopératives de commercialisation.

116. La Conférence s'est montrée préoccupée par l'apport insuffisant de capitaux dans les opérations de commercialisation, notamment des cultures vivrières. La FAO est instamment sollicitée d'utiliser ses bons offices pour assurer des ressources financières internationales, de sources bilatérale et multilatérale, en vue de faciliter l'amélioration de l'infrastructure commerciale et de fournir les capitaux d'exploitation nécessaires à la commercialisation.

117. La Conférence, notant également que les divers stades de la transformation des produits alimentaires jouent un rôle très différent dans la distribution et la commercialisation des aliments, demande à la FAO d'entreprendre des études en ce sens, notamment en ce qui concerne la manutention et le conditionnement, domaines dans lesquels la plupart des pays de la Région manquent des compétences nécessaires.

2. Orientation future des activités régionales concernant les principaux problèmes

Développement de l'agriculture en Afrique (eu égard en particulier à la production alimentaire)

118. La Conférence a examiné le document ARC/76/7 qui analyse les problèmes liés à la production agricole en Afrique et les mesures propres à atténuer les contraintes entravant la croissance de la production. La Conférence s'est félicitée de ce que les problèmes aient été traités suivant les principales zones écologiques de la Région, à savoir les terres marginales, la forêt, la savane et les hautes terres. Elle est convenue que les principales contraintes tiennent aux conditions écologiques, à l'insuffisance du progrès technique, ainsi qu'à des obstacles d'ordre socio-économique et institutionnel.

119. La Conférence s'est déclarée très alarmée par le ralentissement de la production alimentaire et par l'accroissement du déficit alimentaire global, qui oblige la Région Afrique à importer des denrées alimentaires. C'est là une solution défavorable si l'on tient compte des abondantes ressources dont dispose la Région pour assurer l'alimentation des populations. La Conférence demande instamment aux pays africains d'activer leurs plans et stratégies en vue d'accroître de toute urgence la production alimentaire au cours de la décennie, comme le recommande la Déclaration de Freetown.

120. Bien que la Conférence ait admis que la coopération économique régionale, la diversification de la production agricole, l'élaboration de techniques adéquates et la formation de personnel, ainsi que l'accroissement des investissements dans le secteur agricole, soient nécessaires pour surmonter les obstacles au développement, elle a toutefois fait observer qu'il existe d'autres contraintes particulières à chaque zone et à chaque pays. Dans les zones marginales, l'agriculture extensive pourrait avoir des effets négatifs car elle entraînerait l'extension du désert et bouleverserait l'équilibre écologique. Les techniques de culture intensive constitueraient une meilleure solution. Ces méthodes de production agricole exigeraient des ressources hydriques adéquates et le développement de l'irrigation. L'assistance de la FAO est demandée pour la mise en valeur des ressources hydriques et la formation de personnel aux techniques d'irrigation.

121. La Conférence a noté que la faible productivité dans les zones arides et semi-arides de l'Afrique constitue encore une des principales contraintes entravant l'accroissement de la production alimentaire. Il est essentiel de concerter les efforts, et le GCRAI est invité à intensifier la recherche dans le domaine de la sélection des céréales de manière à produire des variétés à haut rendement s'adaptant mieux que les variétés actuelles aux zones arides et semi-arides de l'Afrique.

122. La Conférence a relevé une propension croissante à condamner les systèmes agricoles traditionnels, mais elle a recommandé qu'ils soient considérés comme offrant une base propice au développement de l'agriculture. A ce sujet, la Conférence a recommandé que la recherche appliquée vise à identifier des productions végétales et animales qui s'insèrent dans les systèmes agricoles traditionnels afin d'amorcer un processus évolutif de développement dans le secteur agricole. La Conférence a cependant constaté la nécessité de la recherche fondamentale et appliquée. La première, a-t-elle noté, est trop onéreuse et demande trop de temps pour aboutir. La FAO est invitée à contribuer à la mobilisation des ressources bilatérales et multilatérales nécessaires à la recherche entreprise dans le cadre des programmes régionaux et par les gouvernements nationaux. L'assistance de la FAO est également demandée pour former des chercheurs et des vulgarisateurs de manière à faciliter l'adoption des innovations techniques.

123. La Conférence a exprimé sa satisfaction en ce qui concerne la mise en oeuvre du Programme international d'approvisionnement en engrais et elle recommande que ce programme soit poursuivi sous une forme élargie. Quant à la mécanisation, la Conférence a fait observer que le matériel agricole importé est coûteux et, dans certains cas, inadapté aux conditions écologiques locales. En conséquence, la Conférence a souligné la nécessité d'intensifier la mise au point de matériels appropriés et de techniques de niveau intermédiaire adaptées aux conditions locales conformément à la décision prise à la huitième Conférence régionale pour l'Afrique.

124. La Conférence a accueilli avec satisfaction les propositions relatives à la régionalisation et à la diversification de la production agricole, mais elle a noté qu'une telle spécialisation pourrait être entravée en raison du manque de complémentarité technique entre les pays situés dans les zones écologiques similaires, des différences dans les habitudes alimentaires et de l'insuffisante coopération entre pays ou à l'échelle sous-régionale dans le domaine du commerce et du développement. La Conférence réaffirme en conséquence sa position concernant les résolutions antérieurement adoptées dans d'autres instances internationales et réclamant une telle coopération régionale afin d'atteindre les objectifs fixés et, dans la mesure du possible, de lancer une campagne en faveur d'une amélioration des habitudes alimentaires fortement axées sur les produits africains, spécialement dans les zones céréalières. Il s'agirait là d'un effort supplémentaire en vue de promouvoir les échanges de produits de base et la conservation des ressources. Afin d'améliorer la planification, la Conférence recommande d'entreprendre l'inventaire des ressources naturelles et l'aide de la FAO est demandée à cet effet. La Conférence a également approuvé le principe de la coopération régionale pour les programmes de lutte contre les ennemis des cultures, notamment dans les entrepôts, et de protection des plantes, et pour l'exploitation des ressources communes à plusieurs pays.

125. La Conférence a constaté avec préoccupation l'accélération de l'exode des populations rurales vers les centres urbains, attribuant ces migrations aux mauvaises conditions économiques et sociales en milieu rural ainsi qu'à l'insuffisance des crédits budgétaires accordés au secteur agricole. La Conférence a, par conséquent, lancé un appel aux gouvernements pour qu'ils donnent la priorité au secteur agricole dans la répartition des ressources budgétaires. La Conférence, tout en reconnaissant l'importance des efforts nationaux, a cependant noté que le développement agricole ne pourra atteindre le niveau requis sans un apport considérable de capitaux excédant souvent les ressources dont dispose chaque pays. Elle a exprimé l'espoir que le Fonds international de développement agricole (FIDA) en cours de constitution compléterait les ressources financières nationales, et l'assistance de la FAO est demandée pour obtenir des capitaux de ce fonds ainsi que d'autres sources.

Politiques d'investissement nécessaires à la production alimentaire en Afrique

126. La Conférence était saisie du document ARC/76/8 traitant des besoins en investissement de la production agricole et alimentaire. D'une manière générale, la Conférence a souscrit aux propositions demandant aux Etats Membres d'accorder une plus grande priorité dans leur programme de développement à l'investissement dans la production alimentaire au moyen de ressources financières de provenance intérieure aussi bien qu'extérieure. La nécessité d'accroître les effectifs du personnel national ayant reçu une formation en matière d'élaboration de projets d'investissements a été considérée comme importante. La Conférence est également venue que, pour que l'investissement soit efficace, des réformes s'imposent dans le domaine des institutions et des politiques visant en particulier l'agriculture artisanale. Les mesures prises par la FAO en vue de renforcer la capacité du Centre d'investissement pour qu'il puisse aider les Etats Membres dans ce domaine ont été accueillies avec satisfaction.

127. La Conférence a souligné qu'il est important de disposer de données reflétant les tendances globales et indicatives des flux d'investissements destinés au secteur agricole. Ces données devraient fournir une ventilation des apports réels en regard des engagements prévus. A cet égard, la Conférence a estimé que les apports de capitaux pourraient être mieux appréciés si les besoins effectifs de la production alimentaire avaient été indiqués et prévus jusqu'en 1985, comme l'avait demandé la Conférence mondiale de l'alimentation. La FAO, en collaboration avec les Etats Membres, est priée d'entreprendre une étude à cet effet.

128. La Conférence a fait observer que les tableaux statistiques synoptiques masquent le fait que certains produits bénéficiant d'un financement extérieur sont exportés et que, s'il était tenu compte de ce fait, l'apport net d'investissement dans la production alimentaire effective serait beaucoup plus réduit. Elle a noté d'autre part le déséquilibre qui caractérise la répartition de l'aide entre les Etats Membres. Elle a noté en outre avec préoccupation que les pays relativement plus avancés parmi les pays en développement de la Région Afrique reçoivent une assistance financière disproportionnée par rapport à celle dont bénéficient les pays les moins avancés et les plus gravement touchés.

129. La Conférence, examinant les conditions et modalités des prêts et des dons extérieurs, a constaté avec préoccupation que les prêts classiques sont caractérisés par la rigidité des critères retenus, le coût élevé du service de la dette, la lenteur de l'instruction des dossiers et la nécessité d'une garantie de l'Etat. Elle demande par conséquent un assouplissement des conditions de prêt, notamment pour les projets de production vivrière.

130. La Conférence a noté avec indignation, surtout chez les donateurs bilatéraux, une tendance à financer la production de matières premières exportables en vue d'alimenter des industries manufacturières implantées à l'étranger. Les prêts consentis dans ces conditions s'accompagnent d'ordinaire de l'emploi d'experts étrangers provenant des pays donateurs. La Conférence a déploré et vivement regretté le coût et les salaires excessifs du personnel expatrié qui absorbent une proportion énorme du prêt, réduisant ainsi l'incidence du prêt sur le développement. La Conférence a estimé que cette pratique perpétue inutilement la dépendance technique vis-à-vis des pays donateurs, alors que certains des services rendus par ce personnel expatrié pourraient être facilement assurés, tout aussi bien ou même mieux, par le personnel des pays bénéficiaires. La Conférence demande par conséquent instamment aux pays donateurs et aux organismes multilatéraux de faire appel, dans la mesure du possible, à du personnel indigène qualifié et d'utiliser les institutions locales pour exécuter les projets de développement bénéficiant d'une aide extérieure. Afin de libérer les pays bénéficiaires d'une dépendance technique continue, la Conférence recommande d'intensifier la formation de personnel local. A ce sujet, la Conférence a évoqué la proposition de la FAO tendant à intensifier la formation de personnel local en matière d'analyse et de gestion des investissements.

131. La Conférence a constaté en outre que la plupart des prêts bilatéraux continuent à être accordés au titre d'opérations globales comportant l'importation de techniques inadaptées. Cette pratique, a noté la Conférence, ne fait que maintenir la dépendance technique vis-à-vis des pays donateurs. A ce sujet, la Conférence demande instamment aux pays et aux organismes donateurs de tenir compte de l'incidence de l'aide sur le développement et plus particulièrement sur la mobilisation des ressources locales afin de réduire à terme la forte dépendance à l'égard de l'aide extérieure.

132. La Conférence a constaté que les problèmes touchant aux investissements dans la production alimentaire ne sauraient être examinés isolément, mais dans le cadre du développement global ainsi que dans le contexte plus large de l'Ajustement agricole international. A ce sujet, la Conférence recommande que toute aide à la production vivrière tienne également compte du financement des coûts sociaux généraux qui jouent un rôle de catalyseur dans la production alimentaire.

133. La Conférence, tout à fait consciente du rôle vital que les échanges internationaux équitables peuvent avoir pour attirer les capitaux, a également approuvé la conclusion du document selon laquelle les pays africains devraient compter davantage sur leurs propres ressources intérieures afin de se libérer de la dépendance perpétuelle vis-à-vis de l'aide extérieure. A ce sujet, la Conférence recommande que les Etats Membres s'efforcent de mobiliser l'épargne intérieure ainsi que l'aide financière extérieure pour créer des institutions de crédit agricole qui contribueront à promouvoir la production alimentaire.

Le nouvel ordre économique international:
incidences au niveau des politiques sur l'agriculture africaine

134. La Conférence a examiné le document ARC/76/10 qui analyse les questions liées à l'alimentation et à la nutrition, au commerce international, au transfert des ressources et des techniques, à la promotion de la coopération et de l'intégration régionales, ainsi que les besoins propres aux pays les moins avancés. Elle est convenue que pour remédier à la malnutrition et à la misère du monde rural, il est nécessaire d'accorder la priorité aux politiques et programmes nationaux visant au développement de systèmes d'exploitation agricole reposant sur une large base indépendants et financièrement autonomes. La Conférence a également approuvé la participation effective et continue de l'Afrique dans les instances internationales où se déroulent les négociations commerciales. La coopération régionale, sous-régionale et intrarégionale dans l'intérêt de tous a également été approuvée en tant que condition préalable de l'indépendance collective. La Conférence a constaté que certains points déjà examinés dans les documents précédents se rapportent également à la question des incidences, au niveau des politiques, sur le développement de l'agriculture africaine à la lumière du nouvel ordre économique international.

135. La Conférence a fait observer toutefois que les difficultés chroniques de balance des paiements font obstacle à la coopération intrarégionale dans le domaine du commerce et du développement. Les gouvernements, soucieux d'économiser leurs ressources en devises, ont adopté des mesures destinées à protéger leurs industries intérieures par des systèmes douaniers divers. Dans certains cas, une protection excessive a permis à des entreprises inefficaces de poursuivre leur activité alors qu'une coopération pour le développement industriel, le cas échéant, eût été une meilleure solution. La Conférence a noté que l'Afrique devrait compter sur elle-même collectivement et éviter une dépendance totale à l'égard des pays industrialisés, en particulier dans les relations commerciales. C'est ce qu'ont démontré la négociation commerciale prolongée qui a eu lieu à la CNUCED et les négociations commerciales multilatérales dont les résultats n'ont pas permis jusqu'à présent de remédier au déséquilibre des relations économiques internationales, qui demeurent favorables aux pays développés. Dans l'intervalle, la position commerciale des pays en développement s'est dégradée. La Conférence recommande par conséquent la participation effective et permanente des pays africains aux organes de décision des organisations compétentes pour le commerce et le développement. Elle demande donc instamment que les Africains soient associés aux décisions au niveau le plus élevé dans les institutions internationales et plus particulièrement à la FAO et dans les institutions financières multilatérales. Une telle participation aux décisions concernant les transactions internationales améliorerait les perspectives de réforme des relations économiques internationales.

136. En raison du rôle important que jouent les organismes intergouvernementaux dans le développement économique de l'Afrique, la FAO est invitée à renforcer et à réorienter ses relations avec l'Organisation de l'unité africaine et la Commission économique pour l'Afrique.

137. La Conférence a également pris note des divers problèmes relatifs au transfert des techniques et elle préconise instamment que les opérations "tout compris" par lesquelles ce transfert est effectué du pays d'origine fassent l'objet d'un examen critique.

3. Programmes de la FAO dans la région

Orientation des activités futures de la FAO dans la région Afrique

138. La Conférence a examiné le document ARC/76/9 qui met en lumière les principales orientations politiques de la FAO eu égard aux activités futures de l'Organisation dans la Région Afrique. Les priorités retenues ont été approuvées: promotion des investissements, formation, transfert et adaptation des techniques, mobilisation des ressources humaines, développement des pêches et des forêts.

La Conférence a demandé plus particulièrement à la FAO:

- i) de donner plus d'importance à la formation du personnel de vulgarisation dans le cadre du programme de formation envisagé et de renforcer les sections de vulgarisation dans les écoles d'agriculture;
- ii) d'aider les Etats Membres à structurer leurs services de vulgarisation et d'information et d'assurer que tous les exploitants agricoles y aient accès;
- iii) de veiller à ce que les activités liées aux bourses et aux programmes de formation aient lieu dans les établissements d'enseignement de la Région de manière à adapter la formation aux besoins des Etats Membres de la Région;
- iv) de donner plus de place aux travaux pratiques dans le cadre de ces programmes de formation et d'encourager la coopération technique entre les pays de la Région;
- v) d'accorder la plus haute priorité à l'exécution effective des programmes dans le cadre des domaines retenus et de faire rapport sur les programmes entrepris;
- vi) de reconnaître l'importance du développement de l'élevage et de lui accorder la priorité nécessaire en prêtant une attention particulière à la recherche appliquée.

139. Les Etats Membres ont été invités:

- i) à affecter au secteur agricole des ressources correspondant à son importance dans l'économie des pays de la Région;
- ii) à appuyer l'action de la FAO dans le cadre des programmes nationaux et régionaux visant à promouvoir le développement agricole en général et à encourager la coopération régionale;
- iii) à dresser régulièrement l'inventaire de l'aide que la FAO leur accorde et à indiquer avec quelle efficacité cette assistance a contribué à la solution des problèmes et à l'accroissement de la production agricole.

Groupe consultatif de la recherche agronomique internationale (GCRAI)

Election de deux membres de la Région Afrique

140. La Conférence a élu le Congo et le Ghana représentants de la Région Afrique au Groupe consultatif de la recherche agronomique internationale pour une durée de deux ans (1977/78).

Groupe consultatif de la production alimentaire et de l'investissement (GCPAI)

Election de deux membres de la Région Afrique

141. La Conférence a confirmé la désignation des deux représentants de la Région Afrique, le Sénégal et la Sierra Leone, au Groupe consultatif de la production alimentaire et de l'investissement, pour une durée de deux ans (1977/78).

4. Conclusion

La Déclaration de Freetown

142. La Conférence, ayant exprimé son inquiétude devant la diminution de la production alimentaire par habitant, a adopté la déclaration suivante:

DECLARATION DE LA FAO A FREETOWN

Nous, Etats d'Afrique membres de la FAO, rassemblés à Freetown à l'occasion de la neuvième Conférence régionale et représentant un tiers des membres de la communauté internationale, sommes vivement préoccupés par le fait que, malgré les efforts déployés par de nombreux

pays en développement au cours des dernières années en vue d'accroître la production alimentaire et agricole, l'écart entre les besoins de nos peuples et les niveaux de production s'est encore élargi.

Vivement préoccupés par la lenteur désespérante des progrès accomplis, en dépit des décisions prises par les sixième et septième sessions extraordinaires de l'Assemblée générale visant à instaurer le Nouvel ordre économique international, et de la Conférence Nord-Sud à Paris,

Déçus par le fait que, deux ans après les résolutions prises par la Conférence mondiale de l'alimentation, l'action internationale en vue d'accroître la production alimentaire est d'une lenteur navrante,

Rappelant la Résolution sur la production alimentaire et agricole et le programme d'action de la cinquième Conférence des Chefs d'Etat ou de Gouvernement des pays non alignés,

Notant avec préoccupation que l'Afrique, dont l'histoire a été jalonnée par les agressions étrangères, qui a vu ses ressources mises en coupe réglée et ses besoins négligés, souffre cruellement des maux propres aux pays en développement,

Constatant encore avec préoccupation que la production agricole en Afrique a fléchi au cours des quinze dernières années en dépit d'efforts nationaux accrus et que ce fléchissement est essentiellement imputable à l'hostilité des conditions écologiques, et tout particulièrement à la sécheresse, à l'insuffisance des ressources financières, à l'inadaptation des techniques et aux carences des structures socio-économiques et institutionnelles,

Notant que le continent africain possède de vastes ressources inexploitées qui devraient lui permettre de produire les denrées alimentaires et agricoles nécessaires non seulement à la satisfaction de ses propres besoins, mais également à l'exportation vers d'autres parties du monde,

Conscients du fait que notre organisation, la FAO, qui fait actuellement l'objet d'une réorientation en vue d'aider plus activement les pays en développement, mettant l'accent spécialement sur les programmes de développement, apportera un important appui à nos efforts nationaux et jouera un rôle primordial dans l'élaboration d'un plan régional d'action visant à éliminer la faim et la malnutrition de notre continent,

Reconnaissant en outre que l'aide bilatérale et multilatérale est encore insuffisante, fait qui a aussi grandement contribué à entraver le développement de l'agriculture africaine,

Nous déclarons pleinement résolus à intensifier au maximum nos efforts afin de développer l'agriculture de notre continent et de donner à ce dernier, qui est un important producteur alimentaire et agricole, la place qui lui revient dans le monde.

A cette fin, nous nous engageons:

- a) à accorder au secteur alimentaire et agricole une place privilégiée, à la mesure du rôle fondamental qu'il joue dans notre économie, en lui attribuant en particulier des ressources accrues pour les investissements;
- b) à promouvoir l'indépendance par l'effort national ainsi que par une coopération régionale et interrégionale avec les autres pays en développement;
- c) à accorder une importance particulière aux programmes de formation en milieu rural et spécialement au niveau du village, puisque nous reconnaissons que le petit agriculteur africain est le pilier de la production agricole et alimentaire sur notre continent;
- d) à promouvoir, à l'échelle nationale, sous-régionale, régionale, la création d'institutions chargées de la gestion agro-commerciale, de l'élaboration ou de l'harmonisation

des codes d'investissements dans l'agriculture, du développement rural intégré, de la promotion des échanges de produits alimentaires entre les pays de la Région; et à inviter la FAO, en collaboration avec la Banque mondiale et d'autres organisations nationales et internationales, à appuyer cet effort.

Demandons à la FAO, au CMA et à toutes les organisations internationales compétentes, en collaboration avec les Etats Membres de l'OUA et la CEA, d'établir un plan alimentaire régional dont la réalisation permettra à tous les Etats Membres de l'OUA de se suffire à eux-mêmes dans le domaine alimentaire dans un délai de dix ans et de soumettre ce plan à la prochaine Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique,

Exprimons notre plein appui aux initiatives prises par le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture en vue d'orienter davantage cette organisation vers l'action concrète, et nous engageons à appuyer la nouvelle stratégie approuvée par le Conseil de la FAO à sa soixante-neuvième session ainsi qu'à contribuer à sa bonne exécution,

Affirmons notre soutien continu aux efforts déployés par le Directeur général pour mettre au point de nouveaux moyens d'aider les pays à libérer leurs populations du spectre de la faim et de la malnutrition,

Prions instamment le Directeur général de consolider cette nouvelle stratégie dans le prochain programme de travail et budget (1978-79) et en particulier d'établir le PCT sur une base saine et solide, ainsi que d'assurer progressivement la pleine représentation de la FAO dans tous les pays qui en expriment le souhait,

Invitons la FAO à intensifier ses efforts visant à élaborer des programmes plus concrets et à aider nos Gouvernements à identifier et à mettre au point des projets destinés à être financés par le FIDA ou par d'autres institutions financières internationales,

Enjoignons les organes directeurs du FIDA, lorsqu'ils établiront les critères et procédures d'octroi des fonds, de tenir pleinement compte de l'urgence et de la dimension particulière des problèmes de l'alimentation et de l'agriculture en Afrique.

Consternés par la réticence manifestée par les pays développés, par exemple à la CNUCED IV, à accepter des solutions efficaces aux graves problèmes qui se posent dans le domaine du commerce et qui entravent également nos efforts visant à accroître la production agricole et alimentaire,

Invitons le Directeur général de la FAO à intensifier la coopération entre la FAO et la CNUCED en vue de la mise en oeuvre des résolutions adoptées à la CNUCED IV, et en particulier du Programme intégré concernant les produits de base ainsi que de la création du Fonds commun pour le financement des stocks régulateurs et de la diversification de la production et des exportations des pays en développement,

Profondément conscients de nos problèmes communs et unis dans notre détermination d'éliminer la malnutrition et la pauvreté dans notre Région,

Par la présente Déclaration,

Nous nous engageons à éliminer toute les contraintes intérieures et à mobiliser nos vastes ressources naturelles,

Nous en appelons à la communauté internationale, et plus particulièrement aux pays développés, supprimer toutes les contraintes extérieures qui font obstacle à la pleine réalisation de nos possibilités.

Examen et adoption du rapport

143. La Conférence, après l'avoir examiné, a adopté le rapport des Comités techniques I et II. Le texte du rapport tel qu'il a été adopté est reproduit dans les paragraphes précédents aux points correspondants de l'ordre du jour.

Date et lieu de la dixième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique

144. Le délégué de la République Unie de Tanzanie a transmis l'invitation de son Gouvernement qui a offert d'accueillir la dixième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique et il a exprimé l'espoir que la Conférence accepterait cette invitation.

145. Le Représentant régional par intérim pour l'Afrique a remercié le délégué de la République Unie de la Tanzanie de son aimable invitation et il a indiqué que le Directeur général, d'accord avec les Etats Membres, prendra cette offre en considération avant d'arrêter sa décision finale.

Clôture de la Conférence

146. Les délégués du Tchad, du Kenya, de la Tunisie et du Soudan, prenant la parole au nom de la Conférence, ont exprimé au Gouvernement de la République de Sierra Leone leur sincère gratitude pour les excellentes dispositions prises afin d'assurer la bonne marche de la Conférence et pour toutes les facilités offertes, grâce auxquelles les délégués garderont de leur séjour dans le pays un souvenir agréable et durable. Ils ont également remercié les membres du secrétariat de la FAO et tous ceux qui ont oeuvré assidument pour assurer le succès de la Conférence.

147. Concluant, le Représentant régional par intérim pour l'Afrique, au nom du Directeur général, a réitéré ses remerciements au Gouvernement et la population de la Sierra Leone pour leur généreuse hospitalité.

148. Il a noté avec satisfaction que les pays de la Région sont décidés à coordonner les différents programmes nationaux de développement agricole au sein d'un Plan alimentaire régional global qui servira de cadre aux activités nationales et internationales. Cet effort concerté toutefois ne se substituera pas aux priorités et aux plans nationaux mais visera à renforcer la réalisation des objectifs de développement. Se félicitant du soutien que les délégués apportent à la nouvelle orientation des politiques, il leur a demandé de continuer à appuyer la FAO et à coopérer avec elle; pour sa part, la FAO est décidée à assumer effectivement ses responsabilités à l'égard des Etats Membres.

149. M. S.A. Fofana, Président de la Conférence, a remercié tous les délégués de leur précieuse contribution aux travaux de la Conférence. Il a également exprimé sa reconnaissance aux membres du secrétariat de la FAO et à tout le personnel local, qui ont travaillé inlassablement pour amener la Conférence à bon port.

150. La clôture de la neuvième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique a alors été prononcée.

ORDRE DU JOUR

I. QUESTIONS PRELIMINAIRES

1. Ouverture de la Conférence
2. Election du Président et des Vice-Présidents
3. Adoption de l'ordre du jour

II. SITUATION ET PERSPECTIVES DE L'ALIMENTATION ET DE L'AGRICULTURE DANS LA REGION AFRIQUE

4. Déclaration liminaire du Directeur général de la FAO
5. Déclaration du Secrétaire général administratif de l'OUA
6. 1/
7. Déclaration du Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial
8. Déclaration du Sous-Directeur général/Représentant régional de la FAO pour l'Afrique
9. Exposés nationaux

III. SECTEURS IMPORTANTS POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DE LA REGION

- A. Activités dans le domaine de l'agriculture, situation actuelle et tendances (Comité I)
 10. Exportation de produits forestiers tropicaux
 11. Perspectives du développement des pêches continentales en Afrique
 12. Amélioration de la production animale en Afrique
 13. Orientation des politiques de commercialisation agricole dans la Région Afrique
- B. Orientation future des activités régionales concernant les principaux problèmes (Comité II)
 14. Développement de l'agriculture africaine (eu égard en particulier à la production alimentaire)
 15. Politiques d'investissement nécessaires à l'accroissement de la production alimentaire en Afrique
 16. Le Nouvel ordre économique international: incidences au niveau des politiques sur l'agriculture africaine

IV. PROGRAMME DE LA FAO DANS LA REGION

17. Orientation des travaux futurs de la FAO dans la Région
18. a) G.C.R.A.I. - Election de 2 membres de la Région Afrique
b) G.C.P.A.I. - Election de 2 membres de la Région Afrique

V. CONCLUSIONS

19. Autres questions
20. Examen et adoption du rapport
21. Date et lieu de la dixième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique
22. Clôture de la Conférence

1/ Le point "Déclaration du Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique" qui figurait à l'ordre du jour adopté, a été supprimé lors de la Conférence.

LIST OF PARTICIPANTS

LISTE DES PARTICIPANTS

Chairman Président	S.A. FOFANA (Sierra Leone)
First Vice-Chairman Premier Vice-Président	M. MOUAMBENGA (Congo)
Second Vice-Chairman Deuxième Vice-Président	E.S. MASISI (Botswana)
Third Vice-Chairman Troisième Vice-Président	L. HOLIE (Guinea)

MEMBER NATIONS IN THE REGION

ETATS MEMBRES DE LA REGION

ALGERIA - ALGERIE

Semaïne MOUNA	Attaché Ministère des Affaires Etrangères
---------------	--

BENIN

Ernest T. OROUNLA	Directeur général adjoint Ministère du Développement Rural
-------------------	---

BOTSWANA

E.S. MASISI	Minister of Agriculture
Mokhu-Snwane SEKGONA	Deputy Permanent Secretary
P.D. MASIMEGE	Assistant Secretary
V. AMMAN	Chief Agricultural Economist

BURUNDI

Joseph KAFURERA	Directeur général de la Planification Agricole
Alexis BAMUNA	Directeur, ISABU
Jean MTAWÉ	Directeur, Département des Eaux et Forêts

CAMEROON - CAMEROUN

Abel MOUEN MAKOUA	Conseiller Technique Ministère de l'Agriculture
Robert E.G. BURNLEY	Conseiller Technique Ministère de l'Agriculture

CAPE VERDE - CAP-VERT

Sergio Augusto CENTEIO	Ministre de l'Agriculture et des Eaux
Antonio PIRES	Directeur National Services Protection Végétaux Ministère de l'Agriculture et des Eaux
Oswaldo CRUZ	Directeur Service de Production et Santé Animale Ministère de l'Agriculture et des Eaux

CENTRAL AFRICAN REPUBLIC - REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

André GOMBAKO	Directeur général de l'Agriculture et de l'Elevage
Marcel KOULOUNAMI	Directeur du Bureau d'Etudes Ministère des Eaux et Forêts

CHAD - TCHAD

T. ALLAHOU	Secrétaire d'Etat Ministère du Développement Agricole et Pastoral
Albert LERE WAPI	Directeur de l'Agriculture Direction de l'Agriculture
Samuel GOZZO NDOUMANANGAR	Directeur de l'Elevage et des Industries Animales Direction de l'Elevage
Kourdina LASSOU	Directeur des Eaux et Pêches

CONGO

M. MOUAMBENGA	Ministre de l'Economie Rurale
Paul-Michel BIABATANTOU	Conseiller à la Coopération Ministère de l'Economie Rurale
Prosper WAMBA	Conseiller aux Eaux et Forêts Ministère de l'Economie Rurale

ETHIOPIA - ETHIOPIE

Girma TOLOSSA	Permanent Secretary Ministry of Agriculture and Settlement
Girma TADEGE	Head Animal Resources Department Ministry of Agriculture and Settlement
Ato Zerai ARAYA	Head State Forest Development Agency Ministry of Agriculture and Settlement
Ato Wondwosen MESSELE	Acting Head Planning Programming Department Ministry of Agriculture and Settlement

GABON

Louis LAPEBY	Inspecteur général de l'Agriculture Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et du Développement Rural
Jacques ROGOMBE	Directeur des Forêts Ministère des Eaux et Forêts
Frédéric WILA	Ministère de l'Agriculture

GAMBIA - GAMBIE

Alhaji Yaya CEESAY	Minister of Agric. and Natural Resources
S.A.T. WADDA	Permanent Representative to FAO
F. M'BOGE	Permanent Secretary Ministry of Agric. and Natural Resources
Wally N'DOW	Director of Veterinary Services Ministry of Agric. and Natural Resources
Reuben THOMAS	Acting Director of Agriculture Agriculture Department
A. Olu TAYLOR-THOMAS	Senior Fisheries Officer Fisheries Division

GHANA

P.K. NKEGBE	Minister of Agriculture
A.A. LARYEA	Permanent Representative to FAO
W.K. AGBLE	Director Crops Research Institute
A.K. APPIAH	Managing Director Social Security Bank
Y.K. ATTA-KONADU	Chief Agricultural Economist Economic Research and Planning Service Ministry of Agriculture
T.B. BINEY	Deputy Director Department of Agriculture
Horatio MENDS	Assistant Director of Agriculture Department of Agriculture
A.C.K. DUA-ANTO	Marketing Manager Ghana Timber Marketing Board
J.G. BENNEH	Acting Principal Assistant Secretary Ministry of Agriculture
T.O. SUNKWA-MILLS	Director Department of Animal Husbandry
S.B.K. QUARTEY	Director Department of Veterinary Services
F.M.K. DENYO	Principal Fisheries Officer Department of Fisheries

GUINEA - GUINEE

Louis HOLIE	Ministre des Aménagements, Pêche et Elevage
Alpha CAMARA	Ambassadeur de Guinée en Sierra Leone
Alecaut BANGURA	Directeur général de la Coopération Technique Internationale

J. Syrogianis CAMARA	Représentant Permanent Adjoint auprès de la FAO
Bernard KOUNDIANO	Directeur général de l'Agriculture Ministère du Domaine et de la Promotion Rurale
Mansaré NONGO	Directeur général Institut National Agronomique Député à l'Assemblée Législative
Phons KEITA	Directeur général adjoint de l'Aménagement
Telli DIALLO	Ambassade de Guinée

GUINEA BISSAU - GUINEE-BISSAU

Avito da SILVA	Secrétaire général Commissariat d'Etat à l'Agriculture et l'Elevage
Jorge A. Santos OLIVEIRA	Chargé du Département de Dév. Rural
Mustafá CASSAMA	Ingénieur Agronome

IVORY COAST - COTE D'IVOIRE

Théodore K. ATTOBRA	Ministre des Eaux et Forêts
Kouame OTCHOOUNOU	Directeur des Etudes et des Programmes Ministère de l'Agriculture
Abdou Razacki VIEYRA	Directeur des Pêches Continentales
Marcel PAUL-EMILE	Secrétaire général du Comité National pour l'Alimentation
Mathurin ZIONG	Attaché de Cabinet Ministère des Eaux et Forêts
G.H. GADJI	Directeur Adjoint des Productions de l'Elevage

KENYA

J.J.M. NYAGAH	Minister of Agriculture
Simon Danson GATHIUNI	Permanent Secretary Ministry of Agriculture
Alfred Imbahale MACHAYA	Permanent Representative at FAO in Rome
R. Muli KIILU	Kenya High Commissioner to Nigeria
Japheth Livasia LIJOODI	Head of Development Planning Division Ministry of Agriculture
John Yahum WAWIYE	Conservator of Forests Ministry of Natural Resources
Norbert ODERO	Director of Fisheries Ministry of Tourism and Wildlife
Reuben RYANGA	Executive Officer Kenya Dairy Board

Crispus Njuku MUTITU

Senior Superintending Engineer
Head of Construction, Water Department

P.T. OBWAKA

Principal
Engerton College, Njilo

L.K. WASONGA

Economist
Ministry of Finance and Planning

LESOTHO

Joseph Riffat Larry KOTSOKOANE

Minister of Agriculture

Daniel R. PHORORO

Permanent Secretary
Ministry of Agriculture

LIBERIA

L.A. RUSS

Minister of Agriculture

Nah-Doe P. BROPLEH

Deputy Minister of Agriculture

Joshua Randolph COOPER

Director
Planning Division
Ministry of Agriculture

MALAWI

N.F. LUNGU

Chief Agricultural Research Officer
Ministry of Agriculture

MALI

Sori COULIBALY

Ministre du Développement Rural

Fernand TRAORE

Directeur
Centre National de Recherches Zootechniques

Mory Niomby KEITA

Directeur de l'Aménagement des Forêts

Ouedji DIALLO

Conseiller Technique
Ministère du Développement Rural

MAURITIUS - MAURICE

Satcham BOO-LELL

Minister of Agriculture, Natural
Resources and Environment

Lutchun PURMESSUR

Permanent Secretary
Ministry of Agriculture, Natural
Resources and Environment

NIGER

Brah MAHAMAN

Secrétaire d'Etat
Ministère du Développement Rural

Ibrahima TANKO

Ingénieur
Chef du Service agricole départemental

Moussa SALEY

Directeur adjoint
Service des Eaux et Forêts

Sanda NAINA

Bureau d'Etudes et des Programmes
Ministère du Développement Rural

NIGERIA

B.S. OLORUNTOBA

Permanent Secretary
Ministry of Agric. and Rural Development
Federal Director of Agriculture

Muhammadu LIMAN

Counsellor, Agriculture

Jacob O. ALABI

Chief Veterinary Officer
Ministry of Natural Resources

Ibrahim LEMU

Chief Conservator of Forests
Ministry of Agriculture and Nat. Resources

John Osoba Ebuade IYAMABO

Director
Federal Department of Fisheries

B.F. DADA

Deputy Secretary
Federal Ministry of Agriculture

B.A.M. OKUSANYA (Mrs.)

Senior Hydrologist
Federal Ministry of Water Resources

K. UMAR

RWANDA

Frédéric NZAMURAMBANO

Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage

Emmanuel HITAYEZU

Directeur général de l'Agronomie
Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage

Alfred MUSEMA-UWIMANA

Directeur général
Génie Rural et de la Conservation des Sols

SENEGAL

Adrien SENGHOR

Ministre du Développement Rural et de
l'Hydraulique

Mademba SY

Ambassadeur auprès de la FAO

Medoune DIENE

Directeur général de la Prod. Agricole

Aboubacar Sidikh DIAGNE

Directeur
Centre d'Assistance à la Pêche

Mbar FALL

Chef du Service de la Commercialisation
des Produits Agricoles

Mariène KASSÉ

Secrétaire générale exécutive du
CNSAD/CMCF/AD

SIERRA LEONE

S.A. FOFANA

Minister of Agriculture and
Natural Resources

A.D. SACCOH

Deputy Minister of Agriculture and
Natural Resources

S.G. BANGURA	Permanent Secretary Ministry of Agric. and Natural Resources
S.T. MATTURI	Permanent Representative to FAO
S.A. JABATI	Ambassador at Large
S.M. PESSIMA	Assistant Chief Agriculturist (M.A.N.R.)
M.B.D. FEIKA	Chief Conservator of Forests (M.A.N.R.)
Raymond KAMARA	Chief Veterinary Officer (M.A.N.R.)
J. SHO-SAWYERR	Chief Fisheries Officer (M.A.N.R.)
M.B. ALPHA	Project Manager Eastern Area Project
S.A. KAWA	Project Manager Gambia/Matru Oil Palm Project
O. JARRETT	Co-Project Manager Land Resources Survey
R.A.D. JONES	Acting Director Rice Research Station Rokupr
F.B.S. NGEGBA	Bunnumbu Teachers College
I.I. MAY-PARKER	Njala University College
D. CHAYTOR	Professor at Fourah Bay College
S.A. KAMARA	Acting Principal Njala University College
A.S. DIAN-TURAY	Assistant Chief Agriculturist (M.A.N.R.)
Arnold COLE	Deputy Chief Fisheries Officer (M.A.N.R.)
L. PABS-GARNON	Assistant Chief Veterinary Officer (M.A.N.R.)
A.P. KOROMA	Assistant Chief Cons. of Forests (M.A.N.R.)

SUDAN - SOUDAN

Gama HASSAN	Minister of Agriculture
Kamal Ali BABIKER	Director-General General Administration for Foreign Relations Ministry of Agriculture
Yousif Ishag MEDANI	Fisheries Department
Muddathir A. AHMED	Senior Agricultural Economist Ministry of Agriculture
Mohamed Hanafi OBEID	Forestry Department
Amir Abdalla KHALIL	Permanent Representative of Sudan to FAO

SWAZILAND - SOUAZILAND

A.K. HLOPHE	Minister of Agriculture
Peter MTETWA	Under-Secretary Ministry of Agriculture
John A. MENZ	Senior Agricultural Economist
Austin Mlingo KHOZA	Director of Veterinary Services

TANZANIA - TANZANIE

John S. MALECELA	Minister of Agriculture
George MAGOMBE	Ambassador of Tanzania in Rome
T. MAEMBE	Chief, Fisheries Office Fisheries Division
David MASANJA	Director Crop Development Division
Joseph A. TINKASIMIRE	Senior Forest Officer Ministry of Natural Resources and Tourism
B. TENESI	Director Agricultural Planning Division

TOGO

K. Tosseh GNROFOUN	Directeur général Office National des Forêts (O.D.E.F.)
Mourrey SOMOKO-BALANTPLI	Directeur de la Production Animale

TUNISIA - TUNISIE

Bel Hadjamor MOHSEN	Représentant permanent auprès de la FAO
---------------------	---

UGANDA - OUGANDA

Patrick F. KUNYA	Permanent Secretary Ministry of Agriculture and Forestry
Henry James KAGODA	Commissioner of Veterinary Services and Animal Industry
E.K. MWANGA	Chief Forest Officer
A.R. BIRIBONWOHA	Acting Chief Fisheries Office
Titus Maurice OTHIENO	D/Commissioner for Agriculture Ministry of Agriculture and Forestry

UPPER VOLTA - HAUTE-VOLTA

S. SALIA	Ministre du Développement Rural
André BERE	Directeur Services d'Elevage
Joseph KABORE	Directeur Services Agricoles
George SEMPORE	Chef de la Cellule de Nutrition

ZAIRE

Mbuyi Tshingoma MUKENDI	Directeur général Département de l'agriculture
Lumbala KABUYI	Directeur des Etudes et de la Politique agricole Département de l'Agriculture

Mazol NA-AKWETI

Directeur
Chef du Service de la Production Agricole
Département de l'Agriculture

Bowa N'ZAU

Directeur
Chef du Service Production et Santé Animales
Département de l'Agriculture

Kanu MBIZI

Co-Directeur Adjoint, Environnement

Dembe KINKELA

Ingénieur des Eaux et Forêts

ZAMBIA - ZAMBIE

P.J.F. LUSAKA

Minister of Rural Development

M.X. MUFWAYA

Chief Planning Coordinator
Ministry of Rural Development

B.E. PHIRI

Alternate Permanent Representative to FAO

B.O.M. CHIYABWE

Chief Conservator of Forests
Ministry of Lands, Natural Resources and
Tourism

P.K. MUSHINGE

Deputy Director (Fisheries)
Ministry of Lands, Natural Resources and
Tourism

E.B. MONGA

Assistant Secretary
Ministry of Rural Development

John N. SIYOLWE

Principal Marketing Officer
Ministry of Rural Development

OBSERVERS FROM MEMBER NATIONS NOT IN THE REGION

OBSERVATEURS D'ETATS MEMBRES QUI NE SE TROUVENT PAS DANS LA REGION

FRANCE

André LACHAUX

Chef de Service du Ministère de l'Agriculture

GERMANY, FEDERAL REPUBLIC OF
REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE

Richard ACHENBACH

Ambassador of the Fed. Republic of Germany

UNITED KINGDOM - ROYAUME-UNI

Ian Mackie DUNCAN

Second Secretary
Her Majesty's Diplomatic Service

UNITED STATES OF AMERICA
ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Max L. WITCHER

Deputy Executive Director
International Organization Affairs
Foreign Agricultural Service
U.S. Department of Agriculture

Peter K. DANIELLS

General Development Officer
USAID

APPLICANTS FOR MEMBERSHIP

ETATS AYANT PRESENTE LEUR DEMANDE D'ADMISSION

ANGOLA

Lisete Maria Constantino do VALE

Ingénieur agronome
Secrétariat d'Etat à l'Agriculture

Nuno Alvarez PEREIRA

Ingénieur agronome
Secrétariat d'Etat à l'Agriculture

MOZAMBIQUE

Jorge Mabay TEMBE

National Director of Agriculture and Forest

João dos Santos FERREIRA

Provincial Director of Agriculture

Mário de CARVALHO

Ministry of Agriculture

Luís AGUIAR

Ministry of Agriculture

José Ferreira de CASTRO

Ministry of Agriculture

Marina PANCAS

Ministry of Agriculture and Education
(in charge of Agricultural and
Livestock Training Courses)

Odette COSTA

Ministry of Agriculture

SAO TOME AND PRINCIPE - SAO TOME-ET-PRINCIPE

Fradique de MENEZES

Directeur de l'Office de Commercialisation
Ministère de l'Agriculture

MEMBER NATION OF THE UNITED NATIONS

ETAT MEMBRE DES NATIONS UNIES

COMOROS - COMORES

Si Mohammed NAËR-ED-DINE

Ministre de la Production

Kassimo MSAIDIE

Directeur de la Production

*** ***** ***

HOLY SEE - SAINT-SIEGE

Monsignor Antonio Maria VEGLIO'

Charles K. ASHUN

REPRESENTATIVES OF THE UNITED NATIONS AND SPECIALIZED AGENCIES
REPRESENTANTS DES NATIONS UNIES ET INSTITUTIONS SPECIALISEES

UNITED NATIONS DEVELOPMENT PROGRAMME
PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

W.F. HARPER	Resident Representative of UNDP in Sierra Leone
J.J. VANDAMME	WFP
D.W. WEBBER	UNDP
Amadou LY	UNDP

WORLD FOOD COUNCIL
CONSEIL MONDIAL DE L'ALIMENTATION

Edward OMOTOSO	Secretary, WFC
----------------	----------------

WORLD FOOD PROGRAMME
PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL

J.S. ANNAN	Director Division of External Relations and General Services
------------	--

INTERNATIONAL LABOUR ORGANIZATION
ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL

Edouard DEMBELE	
-----------------	--

WORLD HEALTH ORGANIZATION
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

M. BOHDAL	WHO, Secretary of the FAO/WHO/OAU Regional Food and Nutrition Commission for Africa
-----------	--

CONSULTATIVE GROUP ON FOOD PRODUCTION AND INVESTMENT
GROUPE CONSULTATIF DE LA PRODUCTION ALIMENTAIRE ET DE L'INVESTISSEMENT

Subash MAZUMDAR	CGFPI in Developing Countries
-----------------	-------------------------------

OBSERVERS FROM INTER-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS
OBSERVATEURS DES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

ORGANIZATION OF AFRICAN UNITY
ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE

Noureddine DJOUDI	Ambassadeur, Secrétaire général adjoint
Joseph A. RAKOTOARIVELO	Bureau de la Santé
M. PAPA DIOUF	Scientific Secretary OAU/FAO/WHO Joint Commission for Food and Nutrition

OBSERVERS FROM AFRICAN LIBERATION MOVEMENTS
OBSERVATEURS DES MOUVEMENTS AFRICAINS DE LIBERATION

Keke NKULA	Pan-African Congress South Africa
S. PARIREWA	African National Council Zimbabwe

DESERT LOCUST CONTROL ORGANIZATION FOR EAST AFRICA
ORGANISATION DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PELERIN DANS L'EST AFRICAIN

Adefris BELLEHU	Director, DLCO/EA
-----------------	-------------------

ECONOMIC COMMUNITY FOR WEST AFRICA
COMMUNAUTE ECONOMIQUE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Cheikh Baidy DIOP	Directeur du B.C.P.P.
-------------------	-----------------------

LAKE CHAD BASIN COMMISSION
COMMISSION DU BASSIN DU LAC TCHAD

F. Olufemi OLUFOLABI	Executive Secretary, LCBC
----------------------	---------------------------

COMMON ORGANIZATION OF AFRICAN, MALAGASY AND MAURITIAN STATES
ORGANISATION COMMUNE AFRICAINE, MALGACHE ET MAURICIENNE

Cristnasamy RAMASSAWMY	Directeur du Service de la Recherche Scientifique
------------------------	--

JOINT ORGANIZATION FOR LOCUST AND BIRD PEST CONTROL
ORGANISATION COMMUNE DE LUTTE ANTIACRIDIEENNE ET DE LUTTE ANTI-AVIAIRE

Ould Mohamed-Sidue ABDALLAHI

ORGANIZATION FOR THE DEVELOPMENT OF SENEGAL RIVER
ORGANISATION POUR LA MISE EN VALEUR DU FLEUVE SENEGAL

Nalla Oumar KANE

Chef de la Division des Aménagements
Hydro-agricoles

WEST AFRICAN RICE DEVELOPMENT ASSOCIATION
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA RIZICULTURE EN AFRIQUE DE L'OUEST

Jacques DIOUF

Executive Secretary

Lekan ARE

Deputy Executive Secretary

HOST GOVERNMENT SECRETARIAT/SECRETARIAT DU GOUVERNEMENT HOTE

Conference Coordinator	Mr. S. C. Bangura
Liaison Officer/Chargé de Liaison	Mr. S. K. M. Jacobs
Assistant Liaison Officer/Adjoint Chargé de Liaison	Mr. I. S. Conteh
Protocol Officer/Chargé du Protocole	Mr. L. J. Hodd
Transport Officer/Chargé du Transport	Mr. S. Johnson
Security Officer/Chargé de la Sûreté	Mr. S. T. O. Perry
Press Officer/Chargé de la Presse	Mr. I. O. Bright
Accommodation Officer/Chargé de l'Hébergement:	Miss M. Koroma
Supplies Officer/Chargé des Fournitures	Mr. P. Lewis

CONFERENCE SECRETARIAT/SECRETARIAT DE LA CONFERENCE

Conference Secretary/Secrétaire de la Conférence	Mr. J. J. Kambona
Conference Affairs Officer/Administrateur	Mr. F. Rossano
Reports Officer/Rapporteur	Mr. M. Okai
Information Officer/Chargé de l'Information	Mr. G. P. Hasoumé
Documents Officer/Documentaliste	Mrs. L. L. Badolati

Translators:	Mr. S. Afifi
Traducteurs:	Mr. T. Tawfik
	Ms. V. Vitale
	Ms. F. Barner
	Mr. J. Maréchal

Interpreters:	Mr. K. Annabi
Interprètes:	Mrs. J. Chevassus
	Mr. M. Curtis
	Mrs. A. Diop
	Mr. K. Ezzat
	Mr. A. Haekal
	Mr. M. McFarlane
	Mr. R. Shaltout
	Mrs. H. Ward

Technical Assistant - Interprétation	Mr. P. Zega
Technicien:	

Secretaries:	Mr. E. A. Adjei	(RAFR)
Secrétares:	Mrs. N. Annab	(GIP)
	Miss M. F. Brossard	(GIP)
	Miss I. Di Sciullo	(DDF)
	Mrs. M. Faure	(GIC)
	Miss N. B. Grant	(RAFR)
	Miss R. Hammond	(RAFR)
	Miss O. Habeiche	(DDF)
	Mrs. K. Karoui	(GIP)
	Mrs. R. Laurent	(BRD)
	Mrs. O. Ratinaud	(GIP)
	Miss M. Zeller	(FFH)

Regional Office for Africa/Bureau Regional pour l'Afrique: (Accra):

Headquarters Officers (Rome)/Fonctionnaires du Siège

ECA/FAO Joint Agriculture Division, (Addis Ababa)
Division mixte de l'agriculture CEA/FAO

Mr. Q. B. O. Anthonio	Chef de la Division mixte de l'agriculture CEA/FAO
Mr. C. Coker	Statisticien, Division mixte de l'agriculture CEA/FAO

LISTE DES DOCUMENTSA. DOCUMENTS D'INFORMATION

ARC/76/INF/1	Note d'information
ARC/76/INF/2	Calendrier provisoire
ARC/76/INF/3	Liste provisoire des documents
ARC/76/INF/4	Recommandations de la huitième Conférence pour l'Afrique
ARC/76/INF/5	Liste des participants

B. DOCUMENTS DE BASE

ARC/76/1	Ordre du jour provisoire
ARC/76/1(a)	Ordre du jour provisoire annoté
ARC/76/2	Examen des activités de la FAO dans la Région par le Représentant régional
ARC/76/3	Exportation des produits forestiers tropicaux
ARC/76/4	Perspectives de développement des pêches continentales en Afrique
ARC/76/5	Amélioration de la production animale en Afrique
ARC/76/6	Orientation des politiques de commercialisation agricole dans la Région Afrique
ARC/76/7	Développement de l'agriculture africaine (eu égard en particulier à la production alimentaire)
ARC/76/8	Politiques d'investissement nécessaires à l'accroissement de la production alimentaire en Afrique
ARC/76/9	Orientation des travaux futurs de la FAO dans la Région
ARC/76/10	Le Nouvel ordre économique international; incidences au niveau des politiques sur l'agriculture africaine
ARC/76/11	GCRAI - Election de 2 membres de la Région Afrique
ARC/76/12	GCPAI - Election de 2 membres de la Région Afrique

C. DOCUMENTS DISTRIBUES A LA CONFERENCE

ARC/76/CONF/1	Déclaration liminaire du Directeur général de la FAO
ARC/76/CONF/2	Déclaration du Secrétaire général administratif de l'OUA
ARC/76/CONF/4	Déclaration du Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial
ARC/76/CONF/5	Déclaration du Sous-Directeur général/Représentant régional pour l'Afrique

OFFICERS OF THE TECHNICAL COMMITTEES
BUREAUX DES COMITES TECHNIQUES

COMMITTEE I/COMITE I

Chairman Président			Mr. S. Jabati Ambassador at Large (Sierra Leone)
First Vice-President Premier Vice-Président			Mr. A Pires Director-General, Min. of Agriculture (Cape Verde)
Second Vice-Chairman Deuxième Vice-Président			Mr. Kamal A. Babiker Director-General, Administration and Foreign Relations (Sudan)
Third Vice-President Troisième Vice-Président			Mr. Beré André Director of Animal Husbandry (Upper Volta)

COMMITTEE II/COMITE II

Chairman Président			Mr. E. Hitayezu Director General of Agronomy Ministry of Agriculture and Livestock (Rwanda)
1st Vice-Chairman 1er Vice-Président			Mr. M.X. Mufwaya (Zambia) Chief Planning Coordinator Ministry of Rural Development
2nd Vice-Chairman 2ème Vice-Président			Mr. Kouame Otchounou (I. Coast) Director of Studies and Programmes, Ministry of Agriculture
3rd Vice-Chairman 3ème Vice-Président			Mr. Nah-Doe Bropleh (Liberia) Deputy Minister of Agriculture

M-90

ISBN 92-5-200246-4